



**DELIBERATION N° 23/120 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DU 5 OCTOBRE 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI U 5 D'UTTOBRE DI U 2023**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 octobre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE
Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à Mme Julia TIBERI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 5 octobre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U 5
D'UTTOBRE DI U 2023
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 5 OCTOBRE 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 26 et 27 octobre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le 5 octobre 2023, à 10 heures 47, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des élus, ouvre la séquence des questions orales. Elle insiste sur le respect des temps de parole, soit deux minutes trente secondes pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

Question n° 1

« Conventionnement pour le déploiement d'un plan de prévention contre la consommation de drogue » (n° 2023/O2/057) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**,

Question n° 2

« Adoption d'un plan de lutte contre les drogues (cannabis, cocaïne, alcool, tabac) chez les jeunes » (n° 2023/O2/060) par **Mme MOSCA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**,

Une seule réponse est formulée par **Mme GUIDICELLI**, les deux questions portant sur le même objet ?

Question n° 3

« Federazione 2A et 2B ADMR audit, avvena è prospettivi » (n° 2023/O2/061) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme GUIDICELLI**,

Question n° 4

« Sécurisation du tronçon Sartène-Propriano sur la RT 40 » (n° 2023/O2/058) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 5

« Transports scolaires en Corse-du-Sud » (n° 2023/O2/059) par **Mme BOZZI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS demande à **Mme FRANCISCI PAOLI** de procéder à l'appel nominal. A l'issue, elle constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 11 heures 45.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul

PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

**M. Jean-Felix ACQUAVIVA par Mme Paula MOSCA,
Mme Danielle ANTONINI par M. Jean-Marc BORRI,
M. Jean BIANCUCCI par Mme Véronique ARRIGHI,
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI
Mme Christelle COMBETTE par Mme Marie-Anne PIERI,
Mme Muriel FAGNI par M. Romain COLONNA,
M. Pierre GUIDONI par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI,
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par M. Petru Antone FILIPPI,
M. Don Joseph LUCCIONI par Mme Sandra MARCHETTI,
M. Antoine POLI par M. Jean-Christophe ANGELINI,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
Mme Anne-Laure SANTUCCI par Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA,
M. Joseph SAVELLI par Mme Françoise CAMPANA,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI,
Mme Julia TIBERI par Mme Vanina LE BOMIN.**

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,**

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rend tout d'abord un hommage appuyé au docteur Max SIMEONI récemment décédé. Ce dernier, qui nourrissait beaucoup d'espoir pour la Corse, a été de tous les combats et il fut un pionnier. Théoricien du nationalisme corse, promoteur de l'autonomie, fondateur du journal « *Arritti* », il a siégé à deux reprises au sein de **l'Assemblée de Corse**. Il a également été parlementaire européen. **La Présidente MAUPERTUIS** rappelle à cette occasion qu'elle a eu l'honneur et l'avantage de travailler à ses côtés en qualité d'assistante au Parlement européen. Elle formule une pensée à l'attention de son épouse, de sa fille, de son fils et de toute sa famille sans oublier les militants qui l'ont accompagné.

Elle s'attache à évoquer ensuite la mémoire d'Albert CALLONI qui fut maire de Bastia et également membre de **l'Assemblée de Corse**. Il était bienveillant, populaire et très proche des bastiais.

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à observer une minute de silence.

A l'issue, elle se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours.

La Présidente MAUPERTUIS formule une pensée émue à l'intention des victimes de drames récents : les Marocains touchés par un tremblement de terre, les Arméniens du Haut-Karabakh chassés de leur terre et les personnes décédées dans un accident de car à Venise. Elle constate que le mois de septembre au cours duquel la chaleur a largement dépassé les normales saisonnières, a été particulièrement riche dans de multiples domaines : politique, scientifique, mémoriel, honorifique.

Le Professeur Pierre AGOSTINI s'est vu décerner le prix Nobel de physique et la Sénatrice Marie-Arlette CARLOTTI est devenue la première femme qu'estrixe de la Haute Assemblée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque naturellement l'intervention du Président de la République lors de la session solennelle

qui s'est tenue dans l'hémicycle le 28 septembre 2023. Son contenu sera débattu dans le courant de l'après-midi. Elle émet quelques réflexions préalables :

- la venue du Chef de l'Etat marque un renouveau et notamment la volonté d'ouvrir une seconde phase du processus ;
- la parole est intervenue dans un cadre clair et certaines attentes de la représentation territoriale ont trouvé un écho. Dans cet esprit, elle souligne l'intervention récente de l'intéressé auprès du Conseil constitutionnel ;
- l'inscription de la Corse dans la Constitution et le principe de l'autonomie ont été confirmés ainsi que la prise en compte des singularités de la Corse et des Corses.

Elle ne manque pas de souligner avec force que l'union a prévalu ces dernières semaines. Elle cite les opérations de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse. Ainsi, une délégation d'élus de **l'Assemblée de Corse**, toutes tendances politiques confondues, s'est rendue à Livourne pour rendre hommage aux troupes italiennes qui ont rejoint les alliés et ont combattu contre les troupes allemandes. Elle insiste sur le caractère inédit de cette manifestation qu'elle qualifie d'émouvante. Elle a également assisté aux cérémonies qui se sont tenues à Bastia et au col de Teghime où le courage des Goumiers marocains a été mis à l'honneur.

L'union s'est aussi manifestée à Rome avec la création du cardinal BUSTILLO. Le choix du pape François de le maintenir comme évêque d'Ajaccio constitue un signe. Chacun se reconnaît en ce prélat qui montre de grandes qualités humaines et spirituelles.

La Présidente MAUPERTUIS est convaincue que la Corse se situe à un moment crucial de son histoire. Elle dispose de l'opportunité d'inscrire dans la Constitution sa langue et ses spécificités. Il appartient à la représentation territoriale de construire ensemble l'autonomie dont l'île a besoin.

Le Président SIMEONI s'associe aux hommages rendus aux défunts par **la Présidente MAUPERTUIS**. Il rappelle également les mémoires d'Elisabeth STELLA née CECCALDI et de Louis CECCALDI ainsi que de Dominique COLONNA qui fut international à treize reprises et disputa la coupe du monde 1958 en Suède. Il était une personnalité majeure de la

vie cortenaise et au-delà. Il prononce quelques mots à l'attention d'Albert CALLONI qui, outre sa fidélité, était un homme bon et généreux. Il remercie **la Présidente de l'Assemblée de Corse** pour les paroles fortes qu'elle a prononcées concernant son oncle germain Max SIMEONI.

Il observe que la Corse a connu une semaine extraordinaire. Deux insulaires ont été sacrés champions du monde, l'un en VTT, l'autre aux échecs. Pierre AGOSTINI a obtenu le prix Nobel de physique. Il salue la tribune de médecins corses au sein de laquelle ces derniers plaident pour la création d'un centre hospitalier universitaire dans l'île. Il cite également la sénatrice, Mme CARLOTTI ainsi que le cardinal BUSTILLO. La messe qui s'est déroulée le dimanche 1^{er} octobre en la cathédrale des Saints Apôtres à Rome a constitué un moment de communion où les Corses ont eu le sentiment d'être directement impliqués dans cette célébration.

S'agissant de la venue du Président de la République, l'opportunité de parvenir à une solution politique globale existe et il l'appelle de ses vœux. Cela ne se traduit pas néanmoins par un abandon du champ du quotidien, celui du social, de l'économique et du sociétal. Il constitue également une priorité. Dans cet esprit, la majorité territoriale et l'exécutif s'attachent à répondre aux problèmes qui pénalisent les Corses dans leur vie de tous les jours. Ils continueront à le faire avec détermination. Ainsi, il fait mention des questions liées au prix des carburants, à l'inflation et au logement. La spécificité insulaire doit être intégrée dans la loi pour corriger les iniquités. **Le Conseil exécutif** est dans l'opérationnalité et il est impératif de parvenir à restituer du pouvoir d'achat aux Corses.

Le Président du Conseil exécutif de Corse évoque les politiques publiques mises en œuvre par **la Collectivité de Corse** pour venir en aide aux populations atteintes par la grande précarité et pour les étudiants. Il regrette néanmoins que l'institution ne fasse pas suffisamment connaître les multiples actions qu'elle conduit dans ce domaine sensible.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle qu'une **Conférence des Présidents** s'est tenue dans la matinée.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 236

Raportu n° 236 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di lugliu di u 2023.

Rapport n° 236 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 juillet 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le procès-verbal synthétique de la session extraordinaire des 27 et 28 juillet 2023 et demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler s'agissant de son contenu.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le document n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

AIUTU UMANITARIU / AIDE HUMANITAIRE

RAPPORT 244

Raportu n^u 244 : Aiutu umanitariu d'urgenza à e pupulazione di paesi culpiti da catastrofe naturale : Maroccu è Libia.

Rapport n° 244 : Aide d'urgence humanitaire aux populations de zones sinistrées par des catastrophes naturelles : Maroc et Lybie.

Mme GUIDICELLI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Mme DUVAL indique que les interrogations du groupe **Un Soffiu Novu** ont donné lieu à des réponses satisfaisantes de la part des services de **la Collectivité de Corse**. La Corse partage la Méditerranée avec ces deux pays et il convient de remercier la population insulaire et les ONG pour leur implication. Le groupe considéré votera ce rapport.

- 244-1- Vote sur l'urgence :

La Présidente de l'Assemble de Corse invite les élus à se prononcer sur l'urgence concernant ce texte.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa

DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

- 244-2- Vote sur le rapport :

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-

Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 212

Raportu n° 212 : Risposta à a Chjama à prugetti « 1 000 ghjorni » di l'Agencia Sanitaria Regionale di Corsica.

Rapport n° 212 : Réponse à l'appel à projets « 1 000 jours » de l'Agence Régionale de Santé de Corse.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI**.

Mme DENSARI lit le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

La Présidente MAUPERTUIS fait état de l'avis favorable formulé par **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

Mme PEDINIELLI insiste notamment sur le rôle des formateurs. L'objectif de ce projet consiste à professionnaliser des agents. Elle nourrissait des inquiétudes s'agissant des superviseurs mais celles-ci ont été levées.

Mme GUIDICELLI souligne que tous les agents formés disposent d'un brevet d'Etat.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 225

Raportu n^u 225 : Iniziù di una chjama à manifestà intaressu pà a criazioni d'alloghji inclusivì 2023-2024.

Rapport n° 225 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'habitats inclusifs 2023-2024.

Mme GUIDICELLI procède à la présentation du rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été donné à l'unanimité.

La Présidente MAUPERTUIS ajoute qu'un avis favorable a été délivré par la **Commission des Finances et de la Fiscalité** ainsi que par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

Mme PEDINIELLI rappelle que ce rapport est attendu depuis l'accession au pouvoir des nationalistes. M. GUIDICI qui siégeait au sein des rangs de la droite avait déposé une motion en ce sens et une conférence des financeurs s'était tenue sous l'égide du Conseil départemental de Corse-du-Sud durant cette période. Après avoir mentionné le nombre des bénéficiaires de l'APA à domicile, d'une part, et en EHPAD, d'autre part, elle considère que l'habitat inclusif constitue une excellente solution. Il permet en effet de retarder le placement des plus anciens en établissement. Ce dispositif est une avancée notable et le groupe **Un Soffiu Novu** votera ce rapport.

Mme GALLONI d'ISTRIA dit que cette offre intermédiaire permet aux personnes âgées de demeurer à proximité de leurs familles et de leurs amis. Elle évite le risque d'isolement et favorise le maintien d'une vie sociale. En substance, ce dispositif est créateur d'emplois.

Mme GUIDICELLI précise que la mutualisation à laquelle faisait référence la motion de M. GUIDICI a été intégrée par les services dès 2019.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa

DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 230

Rapportu n° 230 : par via di a cultura - partinariatu cù u Palazzu Fesch Museu di i Belli Arti par l'accolta di binifiziarri di u rivinutu di solidarietà attiva.

Rapport n° 230 : Insertion par la culture - partenariat avec le Palais Fesch musée des Beaux-arts pour l'accueil de bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI.**

Mme DENSARI lit le rapport de la **Commission de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux.** Un avis favorable à l'unanimité a été délivré.

M. COLONNA remercie le **Conseil exécutif** pour cette initiative qui s'inscrit dans la continuité de l'action publique conduite par la **Collectivité de Corse.** L'action à l'international n'est pas un obstacle à la conduite active d'une politique sociale et solidaire à l'endroit des Corses. Il évoque le précédent dossier sur l'habitat inclusif et les mesures prises au bénéfice de la population estudiantine. Le présent dossier consiste à assurer la jonction entre le culturel et la précarité. Il souhaite que cette disposition soit étendue à l'ensemble des musées.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n^u 237 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affitti in Corsica.

Rapport n° 237 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse.

M. PAOLINI effectue une courte présentation de la problématique et propose aux élus de délivrer un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir fait mention de l'avis favorable de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**, sollicite l'avis de l'**Assemblée de Corse**.

Cette dernière émet un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse rapporte que les travaux peuvent être achevés ce soir, les agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** sont disposés à prolonger le service au-delà du cadre horaire habituel. Cela permettra aux élus de l'hémicycle parmi lesquels siègent de nombreux maires de se rendre au congrès des

maires de la Corse-du-Sud qui se tient le vendredi 6 octobre au Palais des Congrès à Ajaccio. D'aucuns souhaitent également assister aux obsèques de Jean-Baptiste GUISEPPI qui se tiennent dans l'après-midi à Figari. Pour clore la séance ce soir, elle insiste sur la nécessité de demeurer rigoureux dans les temps de parole sans toutefois altérer le débat démocratique.

La séance est suspendue à 13 heures 05 et la reprise est prévue à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 15.

SCAMBII NANTU À U PRUCEDIMENTU D'AUTONOMIA / ECHANGES SUR LE PROCESSUS D'AUTONOMIE

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que **le Président SIMEONI** s'exprimera d'abord et que les représentants des groupes politiques interviendront ensuite. Les temps de parole de ces derniers ont été ainsi répartis :

- quinze minutes pour le groupe **Fà Populu Inseme**,
- dix minutes respectivement pour les groupes **Avanzemu**, **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu**,
- cinq minutes pour les non-inscrits.

Cette séquence clôture la première phase du processus et **la Présidente MAUPERTUIS** la considère comme un moment charnière. La première phase s'est articulée autour du processus de Beauvau et a donné lieu à quatre réunions. Elles ont été suivies du vote de la délibération « Autonomia » le 5 juillet dernier. Le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN s'est ensuite rendu en Corse les 13 et 14 septembre. A cette occasion, un échange a eu lieu avec l'intéressé pour préparer la venue du Président de la République. Ce dernier a organisé un dîner à la préfecture de Corse auquel il a convié notamment une partie de la représentation territoriale. Il a assisté à la session solennelle du 28 septembre au cours de laquelle il a prononcé une allocution. **La Présidente de l'Assemblée de Corse** note également que le Président MACRON était présent le 4 octobre au Conseil constitutionnel pour la célébration du soixante-cinquième anniversaire de la Constitution de la Vème République. Il s'est exprimé à cette occasion et le cas de la Corse a été abordé. Il a souligné qu'une phase de préparation d'un projet de modification constitutionnelle s'engageait dans lequel la Corse était

incluse. Dans cet esprit, il est clair que le consensus le plus large est requis dans l'île.

Le Président du Conseil exécutif de Corse ne manque de rappeler que l'exécutif et le délibérant sont convenus de la tenue d'un échange après chaque rencontre intervenue dans le cadre du processus. Il en est donc ainsi après le discours prononcé par le Président de la République. Il suggère que cet échange se décompose en deux volets :

- expression des différentes sensibilités sur le propos présidentiel ;
- définition d'une méthode de travail efficace pour aborder la seconde phase du processus. A cette occasion, il convient d'associer **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des territoires**, les forces politiques non représentées à **l'Assemblée de Corse**, les syndicats, les chambres consulaires etc...

Le Président SIMEONI s'est intéressé aux commentaires formulés à l'extérieur sur le contenu du discours présidentiel. Il note que la presse étrangère oscille entre « le moment historique » et « le pas sans précédent ». Il cite à cet effet les médias italiens, espagnols, belges et allemands. Au niveau de la presse nationale, le moment est qualifié d'important y compris en termes de risques.

Le Président du Conseil exécutif de Corse observe, sur la forme et en ce qui le concerne, que le Chef de l'Etat a accepté l'invitation qui lui a été faite et s'est exprimé devant **l'Assemblée de Corse**, répondant ainsi à la délibération du 5 juillet 2023. Il a également précisé la manière dont il envisageait la suite du processus. **Le Président SIMEONI** considère à cet égard que l'institution a été à la hauteur des enjeux. Sur le fond, le Président de la République a acté le principe de l'autonomie même si la formule mérite d'être précisée. Cela étant, **le Président du Conseil exécutif de Corse** estime que l'autonomie implique des choix institutionnels et politiques et il rappelle sa propre vision. Elle se conçoit au sein de la République française et reste à construire. Il mentionne les grandes îles de la Méditerranée qui bénéficient toutes de ce statut. Il fait référence au Portugal qui, quoique proche de la France en terme institutionnel avec un Etat unitaire, a conféré une large autonomie aux Açores. Il plaide pour un modèle comparable concernant la Corse.

Sur le contenu du discours, **le Président SIMEONI** distingue ce qui a été dit explicitement, ce qui a été suggéré et ce qui n'a pas été abordé. Ainsi, il insiste sur le fait que le Président MACRON a annoncé l'absence de lignes rouges, ce qui ouvre le champ des possibles. Il subsiste désormais un équilibre à trouver entre la règle de base démocratique et la nécessité d'élargir au-delà de la famille nationaliste. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** milite, en conséquence, sur l'obligation de parvenir à la plus large adhésion et il convient de la construire au sein de cet hémicycle, avec les nationalistes en premier lieu puis avec ceux qui ont porté un autre texte. A ses yeux, la délibération du 5 juillet 2023 apparaît comme la boussole des discussions. Cela est conforme aux convictions de la majorité territoriale, au mandat dont elle dispose et au combat historique conduit par le mouvement national. Nonobstant, il faut associer les forces vives de l'île. Il y a lieu également de convaincre à l'Assemblée nationale et au Sénat et cela implique des convergences locales. Les parlementaires nationaux sont des démocrates et il appartient à la représentation territoriale d'expliquer et de convaincre.

Le Président SIMEONI manifeste sa confiance à tous les élus. Le chemin sera étroit et l'exercice difficile. Il est réalisable néanmoins et il ne subsiste pas d'autre option que la réussite.

M. MONDOLONI dit qu'il a passé un agréable moment au cours duquel trois discours de haute volée ont été prononcés dans desquels les mots étaient pesés. Il insiste tout particulièrement sur les propos de **la Présidente MAUPERTUIS** et **du Président SIMEONI**. Il s'agissait d'un instant particulièrement attendu et il souligne la satisfaction d'une très large majorité de l'hémicycle et le fait que la plupart des élus ont applaudi debout le Président de la République. **M. MONDOLONI** fait alors référence à la physique quantique où le phénomène observé dépend de celui qui l'observe. En ce qui le concerne, il a relu le discours du Chef de l'Etat et il en tire les enseignements suivants :

- le statu quo n'est pas envisageable ;
- un PTIC de nouvelle génération est prévu ;
- l'inscription de la Corse dans la Constitution est acceptée et c'est là un geste de reconnaissance indispensable ;
- la place donnée à l'enseignement de la langue corse sera plus importante ;
- un effort d'adaptation considérable sera accompli en matière de logement ;

- la possibilité de fixer certaines normes et d'en adapter d'autres sous le contrôle du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel.

Le Président MACRON prône le plus grand rassemblement pour aboutir.

M. MONDOLONI exhorte les élus à éviter de s'enfermer dans des postures et liste les écueils à éviter :

- marquer un ostracisme envers des élus portant des positions différentes en se cantonnant dans des attitudes convenus. Il invite **M. BENEDETTI** à ne pas jeter d'anathèmes ;
- traiter certains sujets de manière superficielle tels le PTIC, l'autonomie fiscale ;
- se prémunir du syndrome de l'autruche en ignorant ce que pensent les représentants consulaires et l'opinion publique par exemple.

M. MONDOLONI est conscient de l'effort qu'il est nécessaire d'accomplir mais il pointe l'absence de changement de méthode. Les nationalistes ont manifesté leurs souhaits, le groupe **Un Soffiu Novu** observe la ligne d'arrivée et les obstacles sur le parcours ne manquent pas, celui du Sénat notamment. Les nationalistes ont formulé une offre stratosphérique. Il cite la coofficialité à titre d'exemple. Il invite les intéressés à se débarrasser de la charge symbolique de certaines formules et indique que le groupe **Un Soffiu Novu** exercera l'esprit de responsabilité, celui que les Corses attendent.

M. COLONNA procède à un bref rappel des événements qui ont jalonné les mois écoulés. La majorité territoriale a réclamé une autonomie de plein droit et de plein exercice. D'aucuns ont avancé qu'ils ignoraient ce que recouvrait le terme autonomie et ce que voulaient les nationalistes. Un long et rigoureux travail a été accompli et a permis de circonscrire son contenu et une délibération a été adoptée le 5 juillet écoulé. Aussi, **M. COLONNA** refuse d'entendre que l'offre formulée avait un caractère stratosphérique. A l'appui, il évoque le cas d'autres îles de la Méditerranée. Il identifie trois boussoles :

- une histoire d'une cinquantaine d'années partagée par certains d'entre nous ;
- la démocratie, les Corses s'étant clairement exprimé ;
- la délibération du 5 juillet dernier. Elle ne constitue pas l'alpha et l'oméga mais témoigne d'une recherche de convergences. Cet

acte ne peut être passé sous silence et un nouveau départ à zéro n'est pas envisageable.

S'agissant du discours du Chef de l'Etat dans lequel il identifie des satisfactions et des manques, il considère qu'il permet de réunir les conditions du dialogue et cela engage la majorité territoriale à s'adresser à tous les Corses. Dans cette perspective, ses membres vont débiter une campagne de terrain pour expliquer ce qu'est l'autonomie. Le marché ne revient pas à renoncer sur les éléments essentiels, les intéressés continueront le combat entamé voilà cinquante ans.

M. GHIONGA estime que plus le degré d'autonomie sera élevé, plus le lien avec la France sera fort. Il est persuadé par ailleurs que la Corse bénéficiera d'un titre, le Président de la République ayant mentionné le contrôle du Conseil constitutionnel dans son allocution. Il affiche son désaccord avec la création d'une métropole à Ajaccio et plaide pour un découpage en neuf territoires et la création de neuf collectivités. Il regrette que le Chef de l'Etat n'ait pas mentionné la création d'un centre hospitalier universitaire dans son discours. Après avoir rappelé que l'autonomie n'est pas le paradis, il conclut en soulignant que la démocratie ne se confond pas avec l'unanimité et qu'il convient de faire voter les Corses.

M. QUASTANA constate que le Gouvernement utilise le 49.3. car il ne dispose pas de majorité. **L'Assemblée de Corse** a adopté, en revanche, la délibération du 5 juillet avec 73% des voix de l'hémicycle, adossées à 70% des suffrages lors des élections de 2021. Il a compris que **M. MONDOLONI** manifestait son intention de rester sur ses positions, les nationalistes entendent demeurer sur les leurs. Il conteste le fait que le Président de la République demande à **l'Assemblée de Corse** de travailler six mois supplémentaires pour parvenir à une unanimité et réclame le respect de la règle démocratique.

M. ANGELINI remarque que le débat a déjà eu lieu et que le risque de la redondance ne peut être exclu. Pour autant, il faut s'exprimer dans cet hémicycle, cœur battant de la démocratie. Il a pu lire que d'aucuns n'étaient pas nés en 1998 lors de l'assassinat du préfet ERIGNAC. Il ajoute que d'autres n'étaient pas aux côtés des forces nationalistes en 2018. Il mentionne également quelques faits qui se sont déroulés à l'occasion d'une commémoration en hommage au préfet : la venue de Jean-Pierre CHEVENEMENT et des propos tels que « cela ne se plaide

pas ». Il reconnaît toutefois que le contexte a radicalement changé en cinq ans :

- les membres du commando ont été libérés ;
- l'ensemble des prisonniers politiques le seront prochainement ;
- les Corses disposent d'une perspective et d'une ouverture.

M. ANGELINI ajoute que le compte n'y est certes pas mais, à ce stade, rien n'autorise la représentation insulaire à ne pas nourrir la plus ambitieuse des perspectives. Il critique l'attitude consistant à regarder avec suspicion tout ce qui ne relève pas du débat institutionnel. Il en est ainsi du PTIC, des équipements, de la précarité, de la drogue, de l'inflation, de la remontée des taux d'intérêt. Ces questions sont importantes et il y a lieu d'éviter de les éluder.

M. ANGELINI rapporte qu'au sein du PNC, les militants sont en désaccord avec une situation de rupture qu'il est impérieux d'éviter. Il appuie sa démonstration en évoquant le vote sur la collectivité unique intervenu en 2003 où le « non » l'avait emporté avec une fraude électorale importante. Cela a coûté vingt ans à la Corse. Aussi, il retient la solution du compromis, celle-ci consistant à trouver un point d'équilibre avec pour fondement la délibération du 5 juillet 2023. Dans cet esprit, les membres du groupe **Avanzemu** vont poursuivre leur dialogue avec les nationalistes, ceux de la majorité et de l'opposition. Cet échange ne se fera pas néanmoins au prix de l'humiliation de celles et ceux qui ne partagent pas ces idées. Il rappelle à cette occasion l'abstention de son groupe sur le projet proposé par le groupe **Un Soffiu Novu** lors de la session extraordinaire du 5 juillet dernier.

M. ANGELINI dit avoir écouté le Président de la République au Conseil constitutionnel et il affirme que ses propos sont conformes à ceux qu'il a tenus dans cet hémicycle. Il insiste à nouveau sur l'obligation de rechercher un point d'équilibre qui permettra de dégager la voie vers une révision organisationnelle et constitutionnelle réussie. En d'autres termes, il s'agit de tracer le chemin de l'autonomie et de l'instauration de droits nouveaux pour le peuple corse. Il estime que cela ne peut se faire sans dommage pour chacun des membres de cet hémicycle.

M. BENEDETTI signale que nombreux sont ceux qui ont accompli des efforts en s'adaptant à toutes les conjonctures politiques avec l'ambition d'entrevoir un vrai chemin de paix. Il considère que la résolution du problème politique corse est possible. Nonobstant, il n'est pas convaincu

que tout le monde ait la volonté de le faire. Il exhorte les uns et les autres à mettre en concordance attitude et ambition. Il préconise un pacte irénique et suggère de l'accompagner d'un processus sans le contrarier. Une minorité de sénateurs n'est pas en mesure d'imposer sa loi. D'aucuns doivent comprendre que les indépendantistes ne sont pas en capacité de céder sur certains fondamentaux. Lors de sa venue en Corse, le Président de la République n'a pas été chahuté.

M. BENEDETTI affirme que « les choses modernes deviendront anciennes à leur tour ». En tout état de cause, la logique politique s'est affirmée par les urnes et ce fait représente une force. Dans cette perspective, il estime malvenu que le Chef de l'Etat demande aux élus d'aller au-delà. Il incombe à celles et à ceux qui n'ont pas voulu faire œuvre œcuménique d'assumer ce qu'il est susceptible d'advenir.

M. ACQUAVIVA constate que le discours du Président de la République répond à un fait démocratique. Sa position a évolué entre 2018 et 2023. Des parlementaires, et certains de droite, ont dit à l'intéressé que le temps était venu. Il resitue les responsabilités dans l'hémicycle. Il y a lieu de respecter la démocratie et vouloir la paix en évitant de sur-jouer les situations de blocage. Quoi qu'il en soit, le Chef de l'Etat a clairement parlé de pouvoir normatif, soit réglementaire et législatif, sous contrôle du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel.

M. ACQUAVIVA déclare que la règle de l'unanimité n'existe pas et le mouvement s'inscrit dans une convergence large. Chacun est tenu de faire face à ses responsabilités et personne ne cèdera sur l'essentiel. Mais l'idée d'une autonomie sur le modèle des Baléares ne choque aucun député sauf ceux du Rassemblement National.

M. BIANCUCCI est satisfait de l'évolution de la situation. Depuis l'assassinat d'Yvan COLONNA, il estime que le dossier progresse et il remercie vivement le **Président SIMEONI** pour son travail et son engagement. Il y associe **l'Assemblée de Corse** qui a apporté sa contribution et tous ceux qui ont aidé à son avancement.

Il revient sur le vote du 5 juillet 2023 et souligne que l'autonomie est le projet commun de la grande majorité des élus et de la population. La visite du Président de la République a constitué un moment important. Il a noté que celui-ci avait déclaré lors du dîner organisé en préfecture qu'il convenait d'écrire une nouvelle histoire. La poursuite du travail engagé est indispensable et la société civile doit être étroitement associée à

cette tâche. Après avoir rappelé la mémoire d'Edmond SIMEONI, il évoque l'impérieuse obligation de parvenir à un consensus populaire impliquant une consultation aux termes des travaux.

M. BIANCUCCI conclut qu'après soixante longues années d'attente, « oghji si po accuncia a somma ». Il fait part de son espérance.

M. MONDOLONI, s'adressant à **M. QUASTANA**, précise que le groupe **Un Soffiu Novu** n'est pas figé sur une position statique et qu'il accomplira sa part de chemin pour parvenir à un point d'équilibre. Il ne laissera pas passer le train de l'histoire.

Mme GIACOMETTI PIREDDA note l'habileté de forme du propos de M. MACRON. Cela relève du célèbre « en même temps ». Elle observe que des points importants ont été écartés dans le creux du discours relevant pourtant de fondamentaux. Elle ne manque pas de citer, à titre d'exemple, l'emploi du terme « communauté » en lieu et place de celui de « peuple », notion bien plus claire. La parole politique a été évitée et il n'y a pas de reconnaissance des droits du peuple corse. Elle effectue le même constat pour la langue. La question du foncier est réduite au logement au travers de dispositifs fiscaux.

Mme GIACOMETTI PIREDDA insiste sur le fait que l'autonomie consiste à disposer du pouvoir législatif. Ces mots n'ont pas été prononcés par le Président de la République. Des observateurs ont certes noté des évolutions mais cela ne constitue pas un processus. Pour ce motif, elle s'est abstenue sur le contenu de la délibération « Autonomia » du 5 juillet 2023 et elle estime en cela être en totale cohérence avec celle adoptée en 2018.

Mme GIACOMETTI PIREDDA constate que le Chef de l'Etat réclame l'unanimité, le consensus, le compromis et, par voie de conséquence, ne prend pas en considération la délibération du 5 juillet 2023. La représentation territoriale est renvoyée au début du processus et elle s'engage dans un piège qui aboutira à un statut mal taillé. Elle conseille de revoir la méthode et de poser les termes d'une véritable négociation.

La Présidente de l'Assemblée de Corse observe que chaque intervenant a manifesté de la bonne volonté et souhaite la réussite du processus. Elle a fait l'analyse sémantique du propos présidentiel et elle est parvenue au constat que des mots essentiels ont été prononcés à différentes reprises. Elle mentionne ainsi « singularité »,

« reconnaissance ». Il y a lieu à présent de prendre en compte les divers obstacles auxquels la représentation territoriale va être confrontée et ceux que rencontrera le Président de la République. Elle mentionne aussi les attentes de l'Assemblea di a Giuventù.

En conclusion, **la Présidente MAUPERTUIS** exhorte chaque élu à faire montre d'irénisme. En tout état de cause, il convient de ne pas échouer, de ne pas perdre de temps. Il n'existe pas d'autre choix.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie les intervenants. Il fait référence au pari de PASCAL. Nul n'a intérêt à ce que le processus échoue et il est nécessaire d'aboutir pour éviter d'être confronté à une situation délicate. Il note que les mots du Président de la République étaient en tout point les mêmes dans l'hémicycle et devant le Conseil constitutionnel. Par le passé, il est arrivé que les discours tenus en Corse fussent différents de ceux prononcés à Paris. Quoi qu'il en soit, il observe une irréversibilité de la parole de l'Etat sur l'autonomie. Il cite le Chef de l'Etat dans son allocution du 4 octobre prononcée à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la Constitution de la Vème République : « La Corse, par sa singularité insulaire et méditerranéenne, compte tenu, il faut bien le dire, des insuffisances de la mise en œuvre de la loi organique existante et à la lumière de la situation politique de la dernière décennie, ouvre la voie à une forme d'autonomie dans la République... ». Le principe d'autonomie est acquis. Il appartient cependant aux élus insulaires d'en définir les contours. A l'appui, il retient trois exemples précis :

- la coofficialité n'est pas mentionnée. Les termes du Chef de l'Etat sont insuffisants. Ce principe fait pourtant la quasi-unanimité en Corse. Un bilinguisme sans coofficialité n'est pas en mesure de fonctionner. La langue demeure un élément essentiel, il s'agit de l'enjeu majeur de l'intégration et de la cohésion de la société insulaire. Il appartient aux élus sur cette question de travailler ensemble ;
- le pouvoir législatif a donné lieu à un propos modéré du Président de la République mais il a suscité de vives réactions de la part des jacobins. Le pouvoir proposé est clairement un pouvoir normatif et les textes seront tantôt soumis au contrôle du Conseil d'Etat, tantôt à celui du Conseil constitutionnel. Ce dernier exerce son contrôle sur les lois. De façon explicite, il s'agit d'un pouvoir de nature législative. C'est le principe de l'autonomie. Cela explique le vote d'une grande partie des

nationalistes contre le texte proposé par **Un Soffiu Novu** lors de la session extraordinaire du 5 juillet dernier. Il s'avérait impossible de laisser passer une délibération préconisant le pouvoir d'adaptation car elle ne correspond pas à l'autonomie. Cela étant, il convient de s'inscrire dans la progressivité au niveau des transferts ;

- un nouveau dispositif est nécessaire sur le fiscal, le budgétaire et le financier. Il faut convenir d'un nouveau plan de mise à niveau des infrastructures des secteurs prioritaires et une autonomie fiscale est indispensable.

Le Président SIMEONI appelle de ses vœux la construction d'un modèle global vertueux. Sur ces trois exemples, l'opportunité de trouver un chemin faisant consensus existe. Celui-ci pourra être utilement défendu devant les parlementaires à Paris. Il souligne que la majorité territoriale n'est pas figée dans des postures.

Il conclut en insistant sur le fait que les élus ont la possibilité de solder un conflit de cinquante ans et d'aller vers une solution globale. Il convient à présent de travailler à l'établissement d'une méthode commune.

La Présidente de l'Assemblée de Corse propose la tenue rapide d'une **Conférence des Présidents**.

La séance est suspendue à 17 heures 30.

Elle reprend à 18 heures 03.

La Présidente MAUPERTUIS fait adopter le principe de la dérogation du temps de travail pour les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

INSIGNAMENTU – FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

RAPPORT 238

Raportu n^u 238 : Tariffa è mudalità di gestione di u ristoru è di l'alloghju di i Stabilimenti Pubblichu Locali d'Insignamentu per l'eserciziu 2024.

Rapport n° 238 : Tarification et modalités de gestion de la restauration et de l'hébergement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2024.

Mme LUCIANI présente le rapport.

La Président MAUPERTUIS mentionne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. MELA indique que **M. MONDOLONI** ne participe ni au débat ni au vote et que le groupe se prononcera favorablement sur le texte.

Mme COGNETTI-TURCHINI se félicite de cette prise en charge.

Le rapport est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
RAPPORT 239

Raportu n^u 239 : Avisu nant'à u Schema dipartimentale d'analisi è di cuperta di i risichi di a circuscrittione amministrativa di Cismonte - SDACR.

Rapport n° 239 : Avis sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la circonscription administrative de Haute-Corse - SDACR.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme CHIARELLI LUZI rapporte que l'avis émis par **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est favorable.

M. BENEDETTI souscrit au contenu du rapport considéré. Il met cependant l'accent sur les défaillances qui incombent à l'Etat au niveau des risques incendie et inondation. Il fait observer que seize communes seulement bénéficient d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt et invite l'Etat à transférer cette compétence s'il n'est pas en capacité de l'assumer. Le document est une source de contentieux car il contient des contraintes urbanistiques fortes. Il regrette que cinq casernes sur les vingt-et-une que comporte le territoire ne soient pas dotées de sapeurs-pompiers professionnels.

M. VANNI considère que le SDACR constitue la clef de voute d'un service d'incendie et de secours. Le précédent schéma datait de 2006 et il comportait des réponses opérationnelles aujourd'hui inadaptées. Les préfets successifs ne l'ont pas révisé. Il félicite les personnels qui ont participé à l'élaboration de ce document. Il rappelle que le département de la Haute-Corse cumule de nombreux risques parmi lesquels ceux liés à la mer, la montagne, aux ports et aéroports. En cela, il est plus exposé aux risques que les services d'incendie et de secours continentaux, ce qui implique des moyens conséquents. Le SDARC permet de recenser précisément les besoins. **M. VANNI** le qualifie de structurant. S'agissant du rural, des efforts seront accomplis pour doter les casernes d'éléments professionnels aux côtés des volontaires.

M. Pierre POLI fait état de sa satisfaction et partage les propos de **M. BENEDETTI** sur les carences de l'Etat. En ce qui concerne les volontaires, il précise que les intéressés sont formés et opérationnels.

M. POZZO di BORGO indique que le SDACR n'est pas uniquement un document technique et opérationnel, il s'agit aussi d'un document comportant des enjeux politiques. Ainsi, il a été décidé de maintenir des casernes dans le rural et cela répond à une demande opérationnelle mais également politique avec la défense de territoires isolés. Il est en parfait accord avec la vision développée par **M. BENEDETTI** sur le PPRIF et sur le PPRI. Il alerte concernant les effets négatifs que comporteront les prochaines révisions.

M. POZZO di BORGO informe qu'un exercice aura lieu sur la commune de Furiani et que des logiciels de modélisation sont mis en œuvre. Il conclut sur la volonté de l'exécutif et de la majorité territoriale de maintenir des effectifs de sapeurs-pompiers dans le rural.

La Présidente MAUPERTUIS fait part de sa satisfaction s'agissant de l'établissement de ce document.

M. PAOLINI met en exergue le défaut de planification en Corse. Il y a lieu de mettre à disposition des moyens en ingénierie pour accompagner les petites communes. Il salue l'action des volontaires et ajoute qu'il est indispensable de réfléchir à un meilleur statut pour les intéressés. Pour ce qui porte sur les moyens financiers, le présent document permettra d'engager une réflexion pour parvenir à une convention d'objectifs et de moyens. Il ne manque pas de féliciter les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce schéma.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite l'avis des élus.

A l'unanimité, un avis favorable est émis sur le SDACR.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa

DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ /BUDGET-FINANCES-FISCALITE

RAPPORT 243

Raportu n^u 243: Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale (FDPTP) 2023 – Cismonte.

Rapport n° 243 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxa professionnelle (FDPTP) 2023 – Cismonte.

- 243-1- Vote sur l'urgence :

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur l'urgence s'agissant de ce rapport mais également de ceux numérotés 241 et 242.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-

SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- 243-2- Vote sur le rapport :

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

M. POZZO di BORGIO fait état de l'avis favorable de la **Commission des Finances et de la Fiscalité** alors que la **Présidente MAUPERTUIS** souligne que la **Chambre des Territoires** a été saisie.

Mme COGNETTI-TURCHINI constate que les montants sont identiques à ceux du précédent exercice tout comme les critères. Elle rappelle qu'elle avait sensibilisé l'exécutif l'an dernier au problème de seuil, certaines communes se situant juste au-dessus. Elle suggère la mise en place d'un sas pour éviter que les communes considérées ne soient pas pénalisées. En tout état de cause, le groupe **Un Soffiu Novu** s'abstiendra sur ce rapport.

M. VINCIGUERRA reconnaît l'existence de ce problème et l'opportunité d'introduire des critères supplémentaires. Dans l'immédiat cependant, le travail s'accomplit à enveloppe fixe. Il propose d'ouvrir une réflexion à ce

sujet et de revenir vers l'Assemblée de Corse l'an prochain avec des propositions.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 47
CONTRE : 0
ABS. : 16
NP : 0

RAPPORT 241

Raportu n^u 241 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu (TADE) 2023 – Cismonte.

Rapport n° 241 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) 2023 – Cismonte.

M. VINCIGUERRA procède à une présentation conjointe des deux rapports.

M. POZZO di BORGIO précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI considère qu'il est proposé à l'**Assemblée de Corse** de voter deux objectifs différents alors qu'il s'agit de la même problématique. Il rappelle qu'il avait déjà évoqué cette question au début de la mandature. En fait, les clefs de répartition sont demeurées celles des conseils départementaux. Il en résulte que les petites communes sont désavantagées au niveau du Pumonti alors qu'elles sont privilégiées dans le Cismonte. Il réclame l'établissement de critères plus équitables.

M. POZZO di BORGIO estime que le problème dont il s'agit est plus complexe. Nonobstant, il convient d'échanger avec les maires pour ajuster le règlement.

M. VINCIGUERRA souligne qu'il a recherché l'harmonisation. Cependant, il concède également que d'autres critères peuvent être retenus. A cet égard, il suggère de revoir ces fonds et propose de mener un travail au sein de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**.

La **Présidente MAUPERTUIS** soumet au vote le premier rapport (n° 241).

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine

NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 31
NP : 0**

RAPPORT 242

Raportu n^u 242 : Scumpartera di u Fondu dipartimentali di piriquazioni di a tassa addizionali à i diritti d'arrighjstramentu (TADE) 2023 - Pumonti.

Rapport n° 242 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) 2023 – Pumonti.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le second rapport (n° 242).

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra

MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 31
NP : 0**

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que, d'un commun accord avec les présidents de groupes politiques et **le Président du Conseil exécutif de Corse**, il a été décidé que le rapport n° 240 sera examiné lors de la prochaine session. Il s'agit du compte-rendu des délégations d'attributions confiées au **Président du Conseil exécutif de Corse** en matière de droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, établi en application des articles L.3221-12 et L.4421-1 du CGCT. Elles portent sur l'année 2022 et sur les sept premiers mois de l'année 2023.

DISIGNAZIONI / DESIGNATIONS

La Présidente MAUPERTUIS dit qu'il appartient à **l'Assemblée de Corse** de désigner ses représentants au sein de la Convention nationale de la démocratie locale, **le Conseil exécutif de Corse** ayant choisi en ce qui le concerne **Mme GUIDICELLI** et **M. ARMANET**. Elle suggère de retenir le principe d'un représentant par groupe et le respect de la parité. Au terme d'un cours échange sont proposés **Mmes** et **MM. COGNETTI-TURCHINI, LUCIANI, PANZANI** et **PIETRI**.

Elle demande aux élus de se prononcer sur la liste considérée et précise que les candidats ne peuvent pas prendre part au vote.

Sont absents : Mmes et MM. Cathy COGNETTI-TURCHINI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Jean-Paul PANZANI et Véronique PIETRI.

Sont désignés pour siéger au sein de la Convention nationale de la démocratie locale : **Mmes et MM. Cathy COGNETTI-TURCHINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Paul PANZANI et Véronique PIETRI.**

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 58
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

MUZIONE / MOTIONS

MOTION 2023/O2/017

La motion est portée par les groupes **Core In Fronte** et **Avanzemu**. Elle est intitulée « Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse ».

Mme PIETRI donne lecture du texte auquel **la Présidente MAUPERTUIS** et le groupe **Fà Populu Inseme** se sont associés.

M. MONDOLONI souligne que le groupe **Un Soffiu Novu** s'associe également à cette motion.

Elle est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

MOTION 2023/O2/018

Cette motion à laquelle s'est associée la **Présidente MAUPERTUIS** ès-qualités, est déposée par le groupe **Fà Populu Inseme** et s'intitule « Soutien au Haut-Karabakh ».

M. VANNI présente le texte. Il rappelle que de nombreuses motions ont déjà été adoptées sur cette dramatique question. La première avait été déposée par **M. BIANCUCCI**.

M. GHIONGA considère que le texte en cause est désormais dépassé. L'enjeu est la disparition du sud de l'Arménie. Aussi, il propose de compléter ladite motion.

La **Présidente de l'Assemblée de Corse** estime qu'il s'agit d'une épuration ethnique.

Le **Président SIMEONI** dit qu'il est important d'exprimer une nouvelle fois la solidarité de la représentation territoriale à l'Arménie. Les termes du texte ont été choisis et pesés avec la représentation des Arméniens de France. Deux instances se sont prononcées sur ce dossier, le Conseil de Paris et **l'Assemblée de Corse**. Le régime de Bakou est un régime corrompé et il est important que la France et l'Union européenne prennent des sanctions. **Le Conseil exécutif** s'associe pleinement à ce texte.

Le groupe **Core In Fronte** s'associe également.

La motion est mise aux voix.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles

GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente MAUPERTUIS estime que ces soutiens sont appréciables. Elle mentionne que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** ont demandé à ce que l'examen de la motion n° 2023/E3/014 de **Mme BOZZI** portant sur un soutien financier au Gazelec football, soit reporté.

MOTION 2023/O2/019

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'associe ès-qualités à ce texte qui est présenté par le groupe **Fà Populu Inseme** et qui consiste à apporter son soutien à Scola Corsa.

Mme NIVAGGIONI rappelle d'abord le contexte. Une délibération a été adoptée par **l'Assemblée de Corse** concernant une subvention allouée à l'association Scola Corsa. Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, qui assure le contrôle de légalité des actes de **la Collectivité de Corse** a saisi l'autorité territoriale sur le contenu de la délibération en cause et envisage de déférer cet acte auprès du tribunal administratif de Bastia.

Mme NIVAGGIONI précise ensuite qu'il existe sur le continent un réseau de structures immersives et que ces dernières bénéficient de subventions de la part de l'Etat et des collectivités locales sans que les pétitionnaires ne soient tenus préalablement de protester avec vigueur pour obtenir les aides dont il s'agit.

Mme NIVAGGIONI ajoute enfin que ces structures, tout comme Scola Corsa, sont des associations régies par la loi de 1901 et non pas des écoles privées. En conséquence de quoi, elles peuvent bénéficier de subventions publiques. Cela ne pose manifestement pas de difficulté particulière sur le continent.

En conclusion, **Mme NIVAGGIONI** estime qu'il ne peut y avoir un traitement différencié. En tout état de cause, il convient soit de procéder à la réécriture des documents, soit d'accélérer la contractualisation.

M. MONDOLONI puis **Mme PIETRI** et **M. LUCIANI** déclarent que leurs groupes politiques respectifs s'associent à ladite motion. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et **M. GHIONGA** font de même en qualité de non-inscrits.

Le Président SIMEONI remercie les intervenants. Il fait part de sa surprise eu égard à la réaction du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, même s'il reconnaît que le texte mérite d'être renforcé d'un point de vue juridique. Il tient à rassurer les parents et affirme qu'une solution technique, juridique et financière sera mise en place dans les meilleurs délais avec le recteur d'Académie.

La Présidente MAUPERTUIS soumet la motion aux suffrages des élus.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette

MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAISTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

A 19 heures 48, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **la Présidente de l'Assemblée de Corse.**

Fait à Ajaccio, le 5 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale Questions Orales



SEDUTA DI U 5 D'UTTOBRE DI U 2023

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 5 D'UTTOBRE DI U 2023
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/O2/057	Conventionnement pour le déploiement d'un plan de prévention contre la consommation de drogue	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	1
2023/O2/060	Adoption d'un plan de lutte contre les drogues (cannabis, cocaïne, alcool, tabac) chez les jeunes.	Pierre POLI	Avanzemu	2
2023/O2/061	Federazione 2A e 2B ADMR audit, avvena è prospettivi	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	3
2023/O2/058	Sécurisation du tronçon Sartène-Propriano sur la RT 40	Santa DUVAL	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	4
2023/O2/059	Transports scolaires en Corse du Sud	Valérie BOZZI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI 2023
SESSION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023**

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 5 È 6 D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/057

Question orale déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**OBJET : Conventionnement pour le déploiement d'un plan de prévention
contre la consommation de drogue**

Monsieur le Président,

A l'évocation de de sujet problématique que représente la prolifération des trafics de drogue, j'ai trouvé cette tragique et émouvante expression du Président de la Colombie, Gustavo Petro Urrego, adressée à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies, il y a tout juste un an et écrite par le prix Nobel, Gabriel Garcia Marquez, je cite : « *Je viens de l'un des trois plus beaux pays du monde. Il y a une explosion de vie là-bas. Des milliers d'espèces multicolores dans les mers, dans les cieux, dans les terres... Je viens du pays des papillons jaunes et de la magie. Là, dans les montagnes et les vallées de tous les verts, non seulement les eaux abondantes coulent, mais aussi les torrents de sang. Je viens d'un pays d'une beauté sanglante* ».

Cette expression, avouons-le franchement, pourrait aussi s'appliquer pour partie à la Corse tellement éprouvée par les violences au fil des siècles et encore de nos jours. Oui, notre île n'est pas que belle, elle est aussi violente et il s'agirait, une bonne fois pour toutes, d'éviter demain davantage de périls, davantage de tourments, davantage de drames et de tragédies...

Affirmons-le encore plus clairement : la drogue est un fléau, une alliance avec la mort... Elle est le symbole d'une profonde décadence, d'un abrutissement des esprits,

d'une disparition de nos traditions, de nos coutumes, de notre éducation, de notre savoir-vivre...

Dans un passé récent, on avait tendance à considérer le phénomène comme marginal et l'île préservée de ce type de ravages.

Aujourd'hui, l'heure est à la banalisation ! Bien sûr que l'action des services de police est importante pour effectuer des contrôles, démanteler des réseaux, etc...

Par contre, la politique de prévention, elle, n'est l'apanage de personne. Notre collectivité a un rôle à jouer.

Ainsi, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives peut conventionner avec des collectivités locales, institutions de proximité, pour mener une politique active de prévention.

Il y a plusieurs niveaux de partenariat. Cette année, la MILDECA a lancé un appel à projets à destination des communes et EPCI pour vraiment mener une politique de prévention au plus près des citoyens.

Peut-être que des communes insulaires seront intéressées par cette proposition de contractualisation ?

Outre cet appel à projets propre aux communes et EPCI, la région peut tout autant contractualiser avec la MILDECA pour définir un plan d'actions adapté.

Existe également le dispositif ESPER à savoir « Les entreprises et les services publics s'engagent résolument ». ESPER répond depuis sa mise en œuvre, il y a 2 ans, à la nécessité de **briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel** pour la prévention des conduites addictives.

Une collectivité locale peut en être le pilote, associée à des forces vives liées au territoire, des entreprises, des syndicats, des associations... N'est-ce pas le rôle de la Collectivité de Corse que de prendre cette initiative ?

Voilà, Monsieur le Président, quelques pistes que je vous soumets. Ce serait dommage de ne pas recourir à ce qui existe et est opérationnel, il y a des politiques et des moyens budgétaires à solliciter par voie de partenariat pour mener ou renforcer la politique de lutte contre la drogue dont la surconsommation est hélas révélatrice de la pauvreté de l'île, du marasme économique et social dans laquelle elle se trouve, et bien sûr de la perte de repères.

Je vous remercie

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 5 È 6 D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/060

Question orale déposée par Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : Adoption d'un plan de lutte contre les drogues (cannabis, cocaïne, alcool, tabac) chez les jeunes.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Exécutifs,
Chers collègues,

L'été 2023 aura été le théâtre de faits alarmants au sein de notre société, réalité nous renvoyant tous, acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux, à la nécessité d'une réflexion et d'un travail en profondeur sur les maux qui nous rongent.

Parmi ces derniers, la menace croissante des addictions aux diverses drogues au sein de notre société, constitue une réalité, longtemps éludée, dont il est aujourd'hui impossible de cacher l'ampleur, particulièrement au sein de notre jeunesse.

Symptôme trouvant en partie son terreau dans la situation de la société corse (précarité, paupérisation, emprise mafieuse, spéculation, perte de valeurs socio-culturelles, fragilisation identitaire, délitement de la structure familiale, ...), les causes poussant nos jeunes à verser dans la consommation de drogues revêtent néanmoins essentiellement un caractère universel.

Le Docteur Harvey Milkman identifia celles-ci sur la base d'un examen approfondi de ce que vivent les jeunes au quotidien afin d'agir sur le problème dans sa globalité, l'objectif n'étant pas uniquement de sensibiliser les jeunes aux dangers des substances psychoactives, cette stratégie ne présentant pas beaucoup d'effets

concrets car un adolescent ou un préadolescent, se soucie plus des sensations qu'il va tirer de sa consommation que des conséquences de son acte, mais de tarir le besoin de consommation.

L'identification des causes permet de définir clairement la notion de « *dépendance comportementale* » corrélée aux caractéristiques de leur environnement familial et amical.

L'Islande fut, en 1992, le premier pays à mettre en pratique avec succès la « *Méthode Milkman* », opérant ainsi un revirement spectaculaire, s'appuyant sur une grande enquête statistique lancée auprès des jeunes qui reçurent, durant 3 années, dans leur établissement scolaire, un questionnaire à remplir posant des questions précises ayant trait aux relations familiales, aux conditions de consommation, aux activités périscolaires, etc...

Les données recueillies mesurant plusieurs aspects de la vie des jeunes, furent analysées et présentées aux chefs d'établissements, mais également aux collectivités locales, notamment aux communes ; cette enquête fut suivie d'un Plan de lutte contre la consommation des drogues et substances psychoactives chez les jeunes s'appuyant sur l'implication des différents secteurs de la société, mais aussi, au premier chef, des enfants.

Ce Plan visait à renforcer chez les jeunes le bien-être, l'estime de soi et des relations positives avec les parents, à faire tomber le stress fondamental de jeunes livrés à eux-mêmes, leur substituant une « *euphorie* » venue du sentiment d'être encadrés, protégés, « *affectionnés* », de se sentir en sécurité à la maison, à l'école, dans la rue, dans leur club sportif ou leur activité culturelle, dissipant ainsi leur besoin de drogues excitantes ou calmantes.

L'Islande est aujourd'hui en tête du classement européen des adolescents vivant le plus sainement avec des statistiques de consommation d'alcool, de tabac et de cannabis en fort déclin au fil des ans.

La Collectivité de Corse devant se préoccuper du chemin qu'emprunteront nos enfants et petits-enfants, il apparaît judicieux qu'elle initie un projet ambitieux et vital, adossé à un programme fondé sur des données probantes, axé sur la santé et le bien-être des jeunes.

La Corse pourrait ainsi, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, construire son « ***modèle de lutte contre les drogues et substances psychoactives chez les jeunes*** » en sortant du triptyque classique : légalisation, accompagnement ou répression.

Aussi, Monsieur le Président, la Collectivité de Corse ne pourrait-elle pas, en partenariat notamment avec l'Education Nationale, les communes et le monde associatif, élaborer, adopter et mettre en œuvre sa politique de lutte contre les drogues et substances psychoactives chez les jeunes, comprenant deux opérations principales et une opération complémentaire, à savoir :

- 1°) le lancement d'une **Grande Enquête Statistique** (sous forme de questionnaire anonyme, dit « *Modèle Islandais* ») sur les addictions, à destination des collégiens et lycéens, portant précisément sur leur environnement familial, social et leurs habitudes de consommation,
- 2°) l'élaboration d'un **Plan de Lutte contre la consommation de drogues et substances psychoactives** ciblant précisément les jeunes et intégrant ces données statistiques,
- 3°) l'initiation d'une **Action volontariste visant à favoriser et faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives** pour les adolescents, par une aide financière renforcée accordée aux parents.

L'urgence commande, selon nous, que la Collectivité de Corse initie au plus tôt ce Plan et en fasse une cause nationale.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 / 02/057
2023/02/060

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU ET PAR
MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Conventionnement pour le déploiement d'un plan de prévention contre la consommation de drogue / Adoption d'un plan de lutte contre les drogues (cannabis, cocaïne, alcool, tabac) chez les jeunes.

Signora Cunsigliera,
Signore Cunsiglièru,

Merci pour vos questions. Nous avons une inquiétude commune quant au fléau de la drogue, et je pense que nous la partageons avec de très nombreux Corses.

Notre île est, depuis longtemps, concernée. Il nous faut faire preuve de lucidité. In Corsica, a droga ci hè. D'invernu è d'estate ci sò quelli chì a vendenu è quelli chì a piglianu.

Pour ma part je ne me hasarderai pas à relier la consommation de drogues à une disparition des traditions ou des coutumes. Les conduites addictives ont toujours existé et, bien que vos questions se concentrent sur les drogues illicites, je vous invite à garder en tête que d'autres drogues, licites, ont également des conséquences néfastes en termes de santé publique. La Corse n'a pas seulement un problème avec les drogues illicites ; les jeunes, pour ne parler que d'eux, ont une consommation

d'alcool et de tabac très importantes, trop importantes. Vous me rejoindrez donc, je le crois, sur ce constat d'un périmètre très large aux nombreux maux.

Je ne relierai pas non plus la consommation de drogues illicites ou licites à la pauvreté, du moins la pauvreté économique.

A cunsumazione di droghe ùn cuncerna micca solu i ghjovani, o e persone in difficoltà, in situazione di precarietà. Le problème de la drogue ne concerne pas uniquement des personnes vivant en marge de la société. J'aimerais que ce point soit compris par tous les Corses : personne n'est à l'abri, la drogue touche toutes les catégories d'âges, tous les milieux, toutes les professions. Forse, ci sò persone che vo cunniscite propiu bè, ch'anu un prublema di dipendenza à a droga è ùn la sapete ancu.

Madame la Conseillère, vous évoquiez le dispositif ESPER. Celui-ci invite effectivement les entreprises ou Collectivités à prendre à cœur leur rôle de prévention face au risque d'addiction de leurs salariés et agents, pour passer d'une logique de réparation individuelle à une action de prévention collective primaire au sein de l'organisation. Un tel dispositif existe déjà au sein de la Collectivité, par la prise en charge des risques psycho-sociaux au travail.

S'agissant des appels à projets lancés par l'Etat dans le cadre de la MIDECA, des acteurs associatifs corses et des dispositifs existent déjà et occupent le terrain de la lutte contre les addictions. Je ne suis pas persuadée que doubler les actions permettrait de meilleurs résultats, cela pourrait même apporter de la confusion aux prises en charge effectives. Par ailleurs, certaines de ces actions financées par la MILDECA peuvent également bénéficier de soutiens financiers de notre collectivité. Notre institution n'a donc pas vocation à se substituer aux acteurs de terrain.

J'en profite d'ailleurs pour vous en citer quelques-uns qui existent : l'Association Addictions France – Corse, le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)-ADPS à Bastia, le CH de Castelluciu, le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) à Bastia et Aiacciu, le Finusellu, ou encore la clinique de Luri. Ces structures ont notamment des lieux de prise en charge sur l'ensemble du territoire.

Les actions et dispositifs existent et ils rencontrent leur public tant jeunes que moins jeunes.

Signora Cunsigliera, parlate di u rolu di a CdC ne a presa d'iniziativa. Ghjustu a puntu, a nostra pusizione di Capu di fila di e pulitiche ghjuventù, prevista da a legge di u 2017 è cunfermatu da a creazione di a Cunferenza Ghjuventù, chì sarà prussimamente stallata, valida issu puntu. Les sujets des drogues et des conduites à risques pourront être proposés aux acteurs à cette occasion, sans oublier qu'ils pourront également être abordés dans la future conférence du sport, au sein de laquelle sera représenté le Bloc communal.

Monsieur le Conseiller, sur les drogues et les conduites addictives, il nous faut faire un travail en profondeur, je vous l'accorde. Un rapport a été rendu public, résultant des travaux de la commission santé de votre Assemblée et présidée par votre collègue, le Dr Antonini. Il s'agissait d'un rapport sur les aspects « santé ».

Nous avons continué cette réflexion pour une meilleure connaissance du problème dans le cadre des travaux sur les dérives mafieuses, et notamment avec le groupe de travail N°3 sur les « drogues et commerces illicites » que j'ai coordonné. Je voudrais d'ailleurs ici, publiquement remercier les personnes qui y ont participé et notamment les chercheurs et professeurs d'Universités : Madame Champeyrache, Monsieur Sauvadet et Monsieur Kokoreff.

Les conclusions de ce groupe de travail, dont le rapport final a été transmis à ses membres, proposent un certain nombre de pistes de travail et de recommandations, parmi lesquelles pour la CdC :

- La construction d'une analyse sociologique en Corse
- Le renforcement des actions de prévention auprès des publics jeunes, mais pas seulement,
- Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour diffuser l'éducation à la légalité et compléter si besoin les actions de prévention existantes.

Par ailleurs, nos travaux prévoient également de demander aux services de l'Etat, la réalisation d'études sur la Corse, dans des domaines de compétences qui sont les leurs, à savoir :

- Demander à l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives) que la fiche de la Corse, très pauvre aujourd'hui sur le sujet des drogues illicites, soit davantage renseignée et peigne un portrait fidèle la réalité.
- Demander que l'IHEMI (Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur) mène une étude sur la Corse, avec un focus sur les drogues et les commerces illicites.

Je regrette Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, que vos groupes aient peu voire pas du tout participé à ce groupe de travail, car vous auriez pu contribuer aux échanges mais aussi prendre connaissance de ces pistes qui sont le fruit de réflexions et d'auditions de spécialistes reconnus.

Les pistes de solutions et recommandations que le GT 3 a proposé figureront dans le rapport global que le Président présentera.

Et j'espère, compte tenu de votre attachement à ce sujet qui transparait dans vos questions, que vos groupes et peut-être vous-même, serez plus assidus pour les prochaines réunions. Par exemple dans le cadre de temps de travail organisés par la Présidente de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, Madame Fagni.

Monsieur le Conseiller, vous parliez de construire un programme fondé sur des données probantes ; c'est bien ce que nous souhaitons réaliser. Rien ne peut être fait sans un diagnostic précis et une connaissance fine du sujet. Or, à ce jour, les données publiques sont faibles et les services de l'Etat sollicités n'ont pas voulu être auditionnés.

Comme vous devez le savoir, puisque votre question laisse à penser que vous avez largement étudié le sujet, l'impulsion islandaise pour mener une politique très forte en matière de drogues chez les jeunes, est venue du Centre islandais pour la recherche et l'analyse sociale. Nous avons donc besoin de nous fonder, en Corse, sur la sociologie, pour aborder ce phénomène.

Cum'è l'emu decisa durante u gruppu di travagliu, emu da cuntinuà i nostri scambii, per arricchì a nostra riflessione. U mudellu di l'Islanda puderà esse studiatu più precisamente, cum'è quellu caledunianu è ancu quellu pulinesianu.

Bien sûr, un système pensé pour un territoire précis ne sera pas entièrement adaptable au nôtre, mais il nous faut les étudier et en apprécier les résultats.

L'Islande a basé son action sur une politique jeunesse et sport forte ; c'est ce que nous nous évertuons de faire à travers le Pattu di a Ghjuventù. Nous misons sur l'encapacitation des jeunes, sur leur implication dans la construction et le déploiement de la politique publique. Notre but est de faire ressentir à la jeunesse corse qu'elle est notre moteur, qu'elle n'est pas délaissée mais bien au cœur de nos préoccupations. L'Islande a aussi misé sur l'accès à la culture. Là aussi, avec nos politiques, nous tâchons de réduire le non-recours aux droits. Ainsi avec l'outil « Ghjuventù », une application dédiée aux jeunes, nous allons leur donner un accès plus grand à nos dispositifs : ainsi plus de jeunes bénéficieront du Pass Cultura, du Sporti Pass, de Mobi Ghjovani ou encore de Ghjovani in Mossa. Et avec cette application, nous pourrons, vous vous en doutez, faire de la prévention et donner des informations prévention/risque/santé.

Par ailleurs, toujours sur le modèle islandais, vous n'êtes pas sans savoir que celui-ci ne repose pas seulement sur les pouvoirs publics. En effet, il se fonde aussi et surtout sur l'accentuation de la proximité. Les Islandais ont estimé que la proximité, l'attention, le partage au sein de la famille sont clés. Ainsi les parents ont réinvesti une partie de la vie de leurs enfants, pour créer du lien et réduire le temps disponible pour les comportements à risques tels que la consommation de drogues licites et illicites. Je crois que cet investissement des parents est essentiel en Corse. La Collectivité, les communes, les acteurs feront leur maximum, mais ils ne pourront pas tout faire.

Enfin, un article du Point rapportait les propos du sociologue islandais Helgi Gunnlaugson qui soulignait « l'état d'esprit » propice de ce pays, où les gens sont convaincus « qu'on peut changer les choses et faire mieux ». Per contu meu, ancu se a sfida hè grande, pensu chì pudemu fà cambià e cose, è cù a nostra manera di fà vulinterosa, pudere mu fà megliu. A femu è a feremu per i nostri zitelli, i nostri ghjovani, pè l'avvene di u nostru populu.

A ringraziavvi !



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 5 È 6 D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/061

Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OGHJETTU : **FEDERAZIONI 2A e 2B ADMR AUDIT, AVVENA È PERSPETTIVI**

Sgiò presidenti,

Ugnunu cunosci indé no u rispettu chi purtemu à i nosci vechji. Ugnunu sà dinò a leia chi avemu incù i nosci famiddi, e l'aiutu chi si devi dà à i piu debuli .

Oghji, par via di i mutazioni sociologichi e muderni purtati e ancu imposti d'altrò, poc'à pocu s'hè trasfurmata sta leia culturali chi assicuraia a piazza di i nosci anziani.

Hè in stu cuntestu chi ci voli à situà e capì l'impurtanza di tutti sti associ chi pирmettini u mantinimentu à casa di i parsoni cuncirnati, vecchji è ghjovani, è andicapati in tutti i pievi di u nosciu paesu.

Oghji sta funzioni trova piazza in cori d'un accriscimentu dimugraficu, par maiò parti inghjirinatu da u soldu migratoriu, sapendu chi u soldu naturali hè negativu. L'aghjenti so concentrati par maiò parti in i spazi urbani. U mantinimentu casanu tocc'à 9 parsoni nant'à 10 contr'à 8 nant'à 10 in Francia. Rappresentà 29 % di a pupulazioni tutali contr'à 25 % in Francia. Par u 2030 rapprisintarà 128 000 parsoni, volvllì 38 % in piu.

L'organizzazioni di stu mantinimentu in casa dumanda da a noscia parti un invistimentu di i piu rigurosi e di i piu chjari.

Si sà chi dapoi u 2018, a Cullettività s'hè impegnata à dà à i servizi d'aiutu casanu arnesi e mezzi. Si sà dinò chi tinendu contu di u custattu fattu annant'à st'azzioniè i sfarenti strutturi e associ chi riempini sta funzioni hè statu cummandatu un audit.

L'audit ha missu in rilievo i dubbiti e i timori spressi ancu chivi nant'à u funzionamentu di a Federazioni « ADMR » 2A e tutti l'associ chi travaddani à l'ingiru di sta federazioni.

I dubbiti e i timori nant'à a gestioni finanziaria, nant'à gestioni di u parsunali è a pulitica salariali, e di fatti nant'à l'avvena di i curi par tutti l'aghjenti chi ni hanu bisognu.

Tinendu contu di l'impurtanza di stu sirviziù suciali, midicali e culturali in u nosciu paesu è di u numaru di l'aghjenti impiegati, tinendu contu di natura associativa (leggi 1901) incù scopu micca lucrativu, tinendu contu di i cunvenzioni culletivi, tinendu contu di l'aiutu finanziariu purtatu da a Culletività di Corsica, e tinendu contu di l'audit cummandatu, vi dumandemu :

A chi ni semu di l'audit cummandatu e parchi par avali ùn si ni senti parlà ?

À chi ni simu di u vosciu parè nant'à l'aspettu urganizaziunali, finanziariu e ghjuridicu di i federazioni 2A e 2B ?

Qual'hè u vosciu avvisu nant'à pussibilità incu vulintà di rispond'à i punti specifichi di mudirnizzazioni, e di assicurà bon'funzionamentu e bon' finanziamentu stu sirviziù specificu incu a so tarritorializzazioni tutt'à rispunsabilità di a Culletività di Corsica ?

Vi ramintemu chi di dicembri di u 2021 vi seti impignatu à dà ci i risultati di stu audit parlendu à tempu di vigilanza...

À chi ni semu veramenti oghji ?

À ringrazià vi

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 / 02/061

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Federazione 2A e 2B ADMR audit, avvena è perspettivi

Cara Cunsigliera,

Le Conseil exécutif de Corse porte une politique forte en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'agit là, au-delà d'une simple orientation politique, d'un véritable choix de société pour la Corse que, vous le savez au travers du dispositif « Invechjà bè in casa soia ».

Vous m'interrogez aujourd'hui sur la situation des deux fédérations ADMR de Corse, du Pumonte et du Cismonte, et notamment sur les audits annoncés en fin d'année 2021.

Je vous rejoins dans vos propos, les deux ADMR de Corse, et leurs salariés, sont bien souvent la clef de voûte de ces parcours de vie à domicile de nos anciens. Bien souvent ces deux structures sont les seules à intervenir dans nos villages, parfois, les plus éloignés !

Aussi, la pérennisation des Services d'Aide A Domicile (SAAD) portés par les fédérations ADMR du Cismonte et du Pumonte revêt un enjeu essentiel pour notre territoire.

Or, nous le savons, ce secteur connaît actuellement une mutation.

Ces trois dernières années, et depuis la crise COVID, nous avons constaté un véritable bouleversement de l'aide à domicile :

- d'un côté, les besoins des usagers n'ont jamais été aussi importants,
- d'un autre côté, le secteur de l'aide à domicile connaît une crise des métiers et des vocations,
- Il y a de très grandes difficultés de recrutement et de très nombreux postes vacants sur l'ensemble des micro-territoires de la Corse,
- s'ajoute à cela de légitimes attentes des salariées en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération, ainsi qu'une prise en compte du contexte inflationniste inédit.

A cela, les services de la Collectivité de Corse constatent depuis 2021 une trajectoire budgétaire déficitaire pour les deux fédérations.

Dans une logique d'accompagnement des structures, nous avons proposé une démarche d'audit, qui s'est donc déroulée au cours de l'année 2022.

La vocation de ces audits était donc bien de constituer des outils d'aide à la décision, à la fois pour la Collectivité de Corse, au regard des risques juridiques, et en tant que financeur et autorité tarifaire, il est question ici, bien évidemment de vérifier la bonne utilisation des fonds publics, mais aussi, pour les ADMR, d'« éclairer » les acteurs de leur gouvernance propre.

Les rapports d'audits définitifs ont été transmis aux Présidents des associations concernées en janvier 2023.

Il est important de préciser que ces documents ne constituent pas des « rapports publics » du type de ceux produits par les juridictions financières. Ce sont donc des rapports « internes ».

Toutefois, les Conseillers à l'Assemblée de Corse, notamment par le biais de la commission de contrôle de votre Assemblée, disposent naturellement d'un droit à l'information qui leur permet de solliciter la transmission de ces rapports. S'ils ne relèvent pas d'irrégularités, ces rapports font tout de même état de situations préoccupantes pour chacune des structures auditées et de recommandations financières et organisationnelles.

La Collectivité de Corse est donc à présent dans l'attente de l'élaboration de plans d'actions visant à redresser la trajectoire budgétaire de ces structures, dans une logique pluriannuelle.

Des mesures structurelles doivent être prises par chacune des fédérations, en tenant compte du cadre budgétaire fixé par la Collectivité de Corse, afin d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers et les conditions de travail des salariés.

Je tiens à préciser que nous sommes vigilants et exigeants sur le maintien des principes fondateurs de ces deux SAAD, lesquels garantissent la couverture de l'ensemble du territoire, et particulièrement en milieu rural.

La Collectivité de Corse a déjà apporté des réponses concrètes et en apportera de nouvelles dès ce mois-ci. En effet, dans le cadre d'appel à projets sur la mise en œuvre d'une dotation qualité pour les SAAD, la Collectivité de Corse va financer des mesures visant à :

- renforcer l'intervention des SAAD en milieu rural ;
- garantir la continuité des interventions le week-end et jours fériés ;
- améliorer les conditions de travail des salariés.

Parmi les mesures phares qui seront mises en place par la Collectivité de Corse, une meilleure indemnisation des déplacements des aides à domicile en milieu rural avec une revalorisation de l'indemnité kilométrique.

La Collectivité de Corse incitera également les employeurs à prendre d'autres mesures de ce type et apportera un financement complémentaire pour cela : par exemple, l'augmentation du montant du panier repas, l'augmentation de la participation aux frais de mutuelle, le versement d'une prime pour les salariés qui acceptent de faire du « tutorat ».

Ces mesures auront un impact concret pour les salariés, et cela dès la fin d'année 2023.

Je tiens à rappeler ici que la Collectivité de Corse, dans le cadre de ses prérogatives, ne peut en aucun cas se substituer aux choix stratégiques de chacune des deux structures associatives que sont les ADMR, du Pumonte et du Cismonte. Ces choix relèvent pleinement de la gouvernance interne.

Toutefois, je terminerai mes propos, pour dire que la Collectivité de Corse est clairement aux côtés de ces structures, qui œuvrent dans un secteur actuellement en pleine mutation, qui doit se réinventer et que nous accompagnons dans ses évolutions.

Nous avons pleinement conscience du rôle et de la place des services d'aide à domicile, et de leurs salariés, qui interviennent au quotidien, partout en Corse, au service de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

A ringraziavvi.



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 5 È 6 D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/058

Question orale déposée par Santa DUVAL
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Sécurisation du tronçon Sartène-Propriano sur la RT 40

Monsieur le Président,

Juste pour marquer d'emblée le caractère accidentogène du tronçon de la RT 40 qui relie Sartène à Propriano, c'est un accident grave tous les trois mois. Une route très fréquentée l'été évidemment puisque que l'axe permet aux arrivants estivaux de rejoindre l'extrême-sud, mais aussi tout au long de l'année par les insulaires vivant dans le Sartenais-Valinco. Inutile de rappeler que le lycée du territoire est à Sartène lorsque le port est à Propriano, etc... La complémentarité du bassin de vie oblige à la fréquentation de cet axe qui, naturellement, est devenu attractif et dont les abords se déploient. Des activités professionnelles s'y sont installées et les accès privés au tronçon se multiplient : les entreprises, la carrière, les pépinières, les résidences privées et lotissements, etc...

En tant qu'élue municipale et communautaire, je sais que l'État et la gendarmerie, sensibilisés à la situation, multiplient les contrôles qui, qu'on le veuille ou non, ont un effet régulateur sur la vitesse et sur le comportement des conducteurs. On parle également de l'installation de radars préventifs ou d'une signalétique de sensibilisation.

Chacun devant être dans son rôle, je me dois de vous interpeler en votre qualité de propriétaire et de gestionnaire de l'axe routier pour vous alerter sur la situation et pour

vous demander quelles sont les initiatives que la Collectivité compte prendre pour sécuriser ce tronçon ô combien stratégique ?

Les recherches que j'ai effectuées m'ont conduite à la lecture attentive du Plan Pluriannuel d'Investissement des Infrastructures de Transport adopté en avril 2017 qui se donnait comme objectif sur l'axe Ajaccio-Bonifacio – je cite le rapport – « *d'améliorer le temps de parcours, le confort et la sécurité de l'axe. Les principales opérations sont la déviation de Pruprià, comprenant la construction d'un tunnel de 477 mètres, la création de créneaux de dépassement à Roccapina et l'aménagement de la traverse de Sartè.* »

La sécurisation des 3 kilomètres du tronçon Sartène-Propriano n'y figurait pas mais vous visiez « *la sécurité de l'axe* ». Il faut donc en faire une priorité dans les meilleurs délais. C'est à la fois le vœu que je formule et la question que je vous pose.

Je pense vraiment qu'une étude de sécurité s'impose dans les meilleurs délais entre le Pont de Rena Bianca et le carrefour de Madunina. Y souscrivez-vous ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 / 02/058

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME SANTA DUVAL NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Sécurisation du tronçon Sartè-Prupia sur la RT40

Merci pour votre question, Madame la Conseillère,

Vous abordez un tronçon de route que vous connaissez bien, et que je connais également. Bien évidemment j'ai en tête , l'accidentologie particulièrement marquée sur ce secteur, y compris avec des drames récents que j'ai bien à l'esprit au moment où je vous répons.

Je voudrais partir du général pour aller au particulier. Le général c'est la PPI, une PPI qui est indicative et qui est sujette bien sûr à la fois à des contraintes budgétaires et des contraintes techniques. Elle a besoin d'être révisée, c'est une évidence, mais je voudrais vous rassurer, nous ne nous sommes pas abstenus de redéployer des crédits, et dans le domaine routier, nous sommes en en surconsommation de crédit puisque nous avons régulièrement, notamment depuis 2018, monté en charge notre capacité d'investissement en allant bien au-delà d'ailleurs de ce qui était investi préalablement par les 2 Départements et la collectivité territoriale de Corse, autrement dit le total de ce qu'investit aujourd'hui la Collectivité de Corse pour le réseau routier est supérieur en volume à ce que faisait préalablement les 3 anciennes collectivités.

Est-ce que c'est suffisant ? Non à l'évidence. Et je rappelle que nous aurons, y compris dans le cadre de la 2ème partie du processus en cours, à discuter sur les besoins de réévaluation des engagements de l'État en termes d'infrastructures, y compris d'infrastructures routières.

Ce n'est pas tendre la sébille que de le dire. Je rappelle que le réseau routier, ex national territorial, nous a été transféré sans évaluation de son état et sans transfert de recettes à part le PEI permettant de le mettre à niveau et que, par exemple, la mise à niveau y compris en priorisant les opérations et en ne traitant pas l'intégralité du réseau routier ex départemental est chiffré aujourd'hui par nos services à 300 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous avons des critères qui sont peut-être à affiner ou à revoir, qui nous permettent de prioriser. Parmi ces critères, il y a la notion de l'accidentologie - on essaie de traiter rapidement les points les plus noirs -.

En ce qui concerne le secteur des routes, je dirais qu'entre la route de Campumoru et l'entrée de Sartè, il y a un trafic moyen journalier d'environ 10.000 véhicules/jour avec des pointes de 15.000 véhicules en été. Il y a eu en 10 ans, 30 accidents de la circulation routière avec des conséquences corporelles et un bilan terrible de 50 blessés et malheureusement de 2 morts.

Nous avons donc priorisé ce tronçon, y compris à partir de début 2024, les études sont engagées et elles commenceront à partir de janvier.

Premièrement sur la sécurisation du carrefour entre la RT 40 et la voirie communale de Sartè, l'accès à Santa Barbara, par la création d'un carrefour de type "tourne à gauche", la sécurisation du carrefour dit "route de Taddà" que nous sommes en train de rénover, et enfin la sécurisation sur le secteur de la RT 40 au niveau de l'accès à la carrière où il y a eu malheureusement, vous le savez, un accident mortel de la circulation ; j'en profite pour indiquer, dans un souci de transparence, que, dans cette affaire, je suis renvoyé devant le tribunal correctionnel en ma qualité de président de la Collectivité de Corse, la Collectivité de Corse étant poursuivie en tant que personne morale pour un défaut d'entretien ; j'aurai l'occasion de m'expliquer devant le tribunal correctionnel, je considère que cette infraction n'est pas constituée, mais j'en profite également, puisque j'évoque cette affaire, pour redire à la famille du jeune homme tragiquement décédé, mon émotion et ma compassion.

Je referme cette douloureuse parenthèse pour vous dire que parmi les aménagements qui sont envisagés, il y a bien sûr la prise en compte des besoins, notamment l'aménagement des sur largeurs pour les 2 roues.

Je précise enfin pour compléter que parallèlement à l'engagement de l'ensemble de ces études à compter de janvier 2024, j'ai demandé au service foncier de la Collectivité de Corse d'engager les procédures d'acquisition par voie amiable si possible et si nécessaire d'expropriation, pour que l'on puisse réaliser l'ensemble de ces aménagements dans les délais les plus rapides.

Je vous remercie.



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 5 È 6 D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/059

Question orale déposée par Valérie BOZZI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Transports scolaires en Corse-du-Sud

Monsieur le Président,

A la veille de la rentrée scolaire, le 4 septembre dernier, vous me notifiez l'interruption du transport scolaire sur deux lignes transportant 55 élèves vers les établissements de la commune de Grosseto-Porticcio. Une situation inédite...

Sur la forme, il faut dire qu'il est irresponsable de statuer sur des marchés de transport scolaire le 18 août puis le 29 août, le 4 septembre et dernière en date le 25 septembre, sachant que la rentrée scolaire est le 5 ! On parle de transport d'élèves, c'est un maillon de la chaîne éducative, mais aussi du maintien de population dans les villages.

Nous aurions préféré qu'à l'instar des lignes de Haute-Corse, les marchés aient été préparés et présentés bien en amont.

En lieu et place de l'anticipation escomptée, les élus se sont retrouvés face à un choix cornélien au dernier moment : soit prendre le risque de laisser des lignes non attribuées et autant d'élèves sans moyen de transport vers leurs établissements scolaires respectifs, soit attribuer les lignes conformément à ce que proposait l'administration et qui constituait un tournant dans la gestion des transports scolaires en Corse.

Nous savons tous l'importance du transport scolaire dans l'intérieur, mission accomplie depuis des décennies par des opérateurs privés dans leurs microrégions respectives sur le fondement de marchés publics départementaux.

Nul ne saurait porter un jugement sur les travaux de la CAO qui dans l'urgence a dû faire des choix.

Ceci dit, à l'issue, des entreprises familiales établies en milieu rural qui ont exercé pendant des années des opérations de service public vont être privées de cette activité parce que la dimension financière représente 60% de la note attribuée aux offres. C'est là le cœur du problème rencontré cette année pour l'attribution des marchés de transport scolaire en Corse-du-Sud.

Plus globalement, depuis la fusion et l'avènement de la collectivité unique en 2018, notre groupe tire la sonnette d'alarme concernant les nouvelles orientations proposées par l'administration et par l'exécutif sur ce dossier. A plusieurs reprises, nous avons demandé à pouvoir bénéficier des éléments concernant les marchés des transports scolaires par ligne. Nous avons tenu à nous faire les relais des territoires et des familles, avec hélas la ferme impression de n'avoir jamais été entendus.

Aujourd'hui, nous vous demandons s'il n'y a pas lieu de revoir le cahier des charges pour les marchés à venir, et notamment d'équilibrer les critères de notation en ramenant la dimension financière à 50% ? Souscrivez-vous à cette proposition ?

J'en finirai par une suggestion qui nous permettrait, qui vous permettrait, d'y voir plus clair sur le dossier des transports scolaires et d'établir ce qu'il a pu se passer pour en arriver là, et qui consisterait à missionner l'Inspection Générale des Services que vous seul pouvez mobiliser. Ça paraît tout de même anormal de se retrouver dans cette situation à la rentrée scolaire. Il y a certainement des process à revoir, ou des choses à changer. Nous sommes bien conscients que cela n'a rien de politique, mais ça peut très bien être administratif ou procédural.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 /02/059

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME VALERIE BOZZI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Transports scolaires en Corse du Sud

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point public devant votre Assemblée, également devant les Corses et singulièrement les parents d'élèves et usagers sur cette question qui a été au cœur de nos préoccupations depuis la fusion, mais plus encore en ce qui concerne les marchés du Pumontu depuis plusieurs mois, et donc je voudrais vous répondre de la façon la plus complète et la plus précise possible, utilisant ainsi la capacité qui m'est reconnue de dépasser un petit peu le temps. Mais je crois que l'importance du sujet le justifie.

D'abord, de quoi parle-t-on ? Les transports scolaires routiers s'intègrent dans le réseau global " Via Scola" que nous avons mis en place depuis la fusion des 2 ex-conseils départementaux et de la Collectivité territoriale, et ce réseau a pour objectif d'assurer la gratuité totale du transport scolaire sur l'ensemble du territoire insulaire, hors la CAB et la CAPA qui ont leur propre réseau de transport scolaire.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse est, je pense, la seule collectivité en France qui assure une gratuité totale pour l'ensemble des scolaires, que ce soit par train ou que ce soit par bus, premièrement.

Deuxièmement, vous nous l'avez dit dans votre question, Madame la Conseillère, que vous aviez eu l'impression de ne pas être écoutée lorsque vous répercutiez les attentes des territoires, et notamment, mais pas seulement des territoires ruraux. Je vous réponds que nous avons écouté et non seulement nous avons écouté, mais nous avons pris en compte les propositions, puisque, par exemple, depuis 2018 et la fusion, ce sont 16 nouvelles lignes au titre du soutien à l'intérieur et au rural qui ont été ouvertes par la Collectivité de Corse. Et je rappelle que nous sommes aujourd'hui la seule collectivité en France qui assure l'ouverture d'une ligne intégralement financée par une collectivité à partir de 2 élèves transportés.

Donc c'est un choix qui est un choix coûteux, mais c'est un choix politique que nous assumons dans le cadre de notre volonté politique d'ensemble de donner aux territoires du rural, de l'Intérieur et de la montagne toutes les chances de développement.

Vous dire en quelques mots ce que représente en volume les transports scolaires routiers aujourd'hui, 22,9M d'euros en ce qui concerne les différents marchés publics attribués, 1,8M d'euros versés directement aux communes et à la CAPA dans le cadre de leur propre réseau, pour soutenir les communes et la CAPA, 1.300 élèves environ concernés et enfin 2,4M d'euros pour le transport des élèves en situation de handicap directement avec le transporteur, qui sont en général des taxis.

Si l'on compare avec ce que font les départements français qui ont la compétence en la matière. Et si l'on prend simplement le transport scolaire de droit commun, c'est à dire celui dont on parle aujourd'hui, j'ai demandé au service de se livrer à une comparaison entre le nombre d'enfants transportés par exemple dans la région du pays de la Loire, région Bourgogne Franche Comté qui sont parmi les plus rurales de France, en additionnant l'ensemble des départements inclus dans ces régions, et en regardant ce que chaque région, et nous, ce que nous consacrons par élève : nous sommes à un montant de 898€ pour la région Bourgogne Franche Comté, 1230€ pour le pays de la Loire, et 2.914€ pour la Collectivité de Corse.

C'est un rapport qui va tantôt de 1 à 2 tantôt de 1 à 3, ça veut dire quand même, je crois que je démontre par les chiffres notre volonté politique d'assumer, y compris au plan budgétaire, un service public qui soit un service public de qualité. Ce service public, comme partout ailleurs, dans tous les domaines concernés par la Collectivité de Corse, il s'organise autour de 3 principes intangibles :

- Premièrement, respecter les règles des marchés publics,
- Deuxièmement faire le choix et le meilleur choix en matière d'argent public et de qualité du service public, et singulièrement bien sûr dans les transports scolaires,
- Troisièmement, et c'est important, ça répond aussi à ce qui est en arrière-plan de votre question et qui nous a préoccupé, créer les conditions politiques, juridiques et économiques permettant aux entreprises corses et à leurs salariés d'accéder à la commande publique dans des conditions optimales, dans le respect de l'équité et des règles de droit applicables.

C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce dossier comme dans tous les autres, je rappelle qu'en termes de volume nous organisons des marchés publics sur 377 lignes au total, 377 lignes avec une répartition qui est d'ailleurs plutôt favorable au Pumonté qu'au Cismonté puisque 167 marchés publics - ils regroupent plusieurs lignes -, il y en a 94 dans le sud et 73 dans le Nord.

Vous dire aussi, 58 transporteurs, 23 dans le Nord, 35 dans le Sud. Qui sont ces transporteurs ? - Et ça a été une des raisons de la difficulté -. Ce sont des entreprises, généralement des entreprises historiques, des entreprises familiales, qui ont peu de capitaux propres, qui souvent dépendent très largement de notre commande publique parce que toute leur activité est organisée autour de cette commande publique et bien sûr des entreprises salariales qui ont des coûts qui n'ont pas d'effet, ils n'ont pas d'économie par effet de seuil. Je vous prends un exemple, on en a discuté avec eux, nous

n'avons pas à nous substituer, bien sûr aux acteurs privés. Mais par exemple, aujourd'hui, chaque entreprise souvent achète ses propres cars et donc bien sûr, il y a des surcoûts lorsqu'il s'agit d'amortir dans le cadre de l'équilibre économique du contrat à trouver.

Donc voilà ce que je voulais vous dire sur l'équation générale maintenant, deux mots sur la forme et sur le fond.

Sur la forme et je vous ai appelé personnellement, comme je l'ai fait pour chaque maire concerné, il est bien évident que je ne peux pas me satisfaire d'une situation dans laquelle les marchés sont attribués ou pas à quelques jours de la rentrée scolaire.

Vous pointez un défaut d'anticipation, je pense que l'appréciation est trop sévère. Pourquoi ? Parce que nous savions que les marchés en cours allaient venir à expiration. Nous avons commencé avec les services de la Collectivité de Corse et une AMO, à travailler avec l'ensemble des transporteurs de Corse du Sud en amont de l'ouverture de la procédure, nous avons le droit de le faire, pour construire des cahiers des charges qui correspondent aux attentes et aux besoins des professionnels. Il y a eu, entre octobre 2022 et avril 2023, 3 réunions avec la profession et à l'occasion de ces réunions, nous avons pris des décisions, notamment, nous avons réactualisé les prix opérés avec une hausse de 7% au 1 septembre 2022, une réactualisation rétroactive pour tenir compte de l'inflation et notamment du coût du carburant.

Deuxièmement, nous avons fait évoluer nos cahiers des charges. Nous sommes passés à un marché de 4 ans et non plus de 2 ans renouvelables. Les transporteurs nous disaient, « si c'est 2 ans renouvelables on a des difficultés pour obtenir des soutiens bancaires », « si on a 4 ans, on peut renouveler notre flotte ». Un amortissement technique et plus uniquement comptable, l'intégration d'un indice de révision plus adapté, une fréquence mensuelle et non plus annuelle de révision des prix, l'amélioration des critères de la valeur technique en supprimant l'obligation de présenter des véhicules de remplacement, qui était trop contraignante pour les entreprises familiales qui structurent le secteur, et en privilégiant les délais de rétablissement du service en cas de problème. Donc on a essayé de construire un cahier des charges qui soit le plus adapté possible aux besoins des professionnels.

Un mot sur le critère de répartition des prix ? 60-40, je fais remarquer que du temps des 2 Conseils départementaux, c'était 60-40. Donc on a repris la pratique. Par contre, la Haute Corse c'était 70%, le prix, 30% la technique, donc on s'est aligné sur la pratique du Conseil Départemental.

Je voudrais vous dire aussi, sans rien dévoiler de ce qui n'a pas à l'être, que si on avait appliqué le critère que vous suggérez, de 50-50 ça n'aurait pas changé les attributaires. Donc à mon avis le problème n'est pas là.

On est arrivé au terme des discussions, on a engagé les procédures. Il faut que vous sachiez pourquoi on est arrivé la veille sans avoir attribué, y compris dans des lots où les il n'y avait qu'un seul candidat. Nous avons dû relancer 2, 3 et 4 fois tantôt pour offre irrégulière, tantôt pour offre non complète, tantôt parce qu'on n'était pas dans les délais. Donc à un moment donné, je veux dire que la Collectivité de Corse, doit faire les efforts indispensables, elle doit entendre les attentes du terrain et je me tourne vers Dumè Livrelli, vers vous et vers toutes et tous les autres, sans considération politique, on a entendu ce qui était dit, et on a essayé de l'intégrer dans le respect du code des marchés publics parce que ça, c'est une obligation à laquelle on ne peut pas déroger.

Aujourd'hui, les lignes ont été attribuées. Des recours ont été introduits. La Collectivité de Corse s'est vu donner quitus par le tribunal administratif en considérant que nous avons respecté la règle, ce qui ne veut pas dire qu'on se satisfait de la situation actuelle ; je pense qu'il faut qu'on continue à réfléchir. Moi je continue d'être à l'écoute et plus que jamais des besoins des transporteurs. Mais il faut aussi que les transporteurs comprennent que, à un moment donné, il faut faire évoluer le modèle. Il faut qu'on le fasse ensemble. Il faut qu'on les accompagne, c'est notre responsabilité et il faut qu'on essaie

de préserver à la fois la qualité du service public, l'argent public et le respect des règles des marchés publics.

Je vous remercie.



**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 5 È 6 D'UTTOBRE DI U 2023**

*2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNINON DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS NOUVELLES RETENUES POUR UN EXAMEN PRIORITAIRE

- **Motion N° 2023/O2/017** déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Core in Fronte », « Avanzemu » et à laquelle s'associent Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse.
- **Motion N° 2023/O2/018** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » et à laquelle s'associe Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien au Haut-Karabakh.
- **Motion N° 2023/O2/019** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » et à laquelle s'associe Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse: Soutien à Scola corsa.

MOTION INSTRUITE PAR LES COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E3/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA foot.

N° 2023/O2/017

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LES GROUPES « CORE IN FRONTE », « AVANZEMU », ET A LAQUELLE S'ASSOCIENT Mme LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX TAXIS, TRANSPORTEURS ET LOUEURS DE FIGARI ET DE CORSE

CONSIDERANT la Collectivité de Corse, propriétaire de l'aéroport de Figari Sud Corse depuis la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, lui donnant compétence pour créer, aménager, entretenir, gérer et élargir le périmètre de l'aéroport de Figari,

CONSIDERANT la représentation par la Chambre de Commerce et d'Industrie des intérêts de l'industrie, du commerce et des services de Corse auprès des pouvoirs publics et des autorités étrangères,

CONSIDERANT le transfert de cet aéroport de l'Etat français vers la Collectivité Territoriale de Corse conclu par une convention en date du 13 février 2004,

CONSIDERANT le renouvellement de la concession de l'aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Aiacciu en date du 26 novembre 2005,

CONSIDERANT le cahier des charges de la concession de cet aéroport paraphé le 10 janvier 2006 entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Aiacciu, et ce pour une durée de 15 ans,

CONSIDERANT l'obtention du Certificat de sécurité aéroportuaire n° CSA F DSAC/SE 004-2017 conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 20 février 2008 concernant les règles communes dans le domaine de l'aviation civile instituant une Agence Européenne de la Sécurité Aérienne,

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Corse met à disposition des usagers tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités en toute sécurité et sûreté,

CONSIDERANT que la gestion des parkings aéroportuaires s'intègre dans ce dispositif,

CONSIDERANT la politique des transports et son évolution favorisant déplacements, échanges et liaisons entre la Corse et les principales métropoles et capitales européennes, et sa participation à l'économie de la Corse,

CONSIDERANT le rôle du Préfet et du Sous-Préfet, dépositaires de l'autorité de l'Etat français et chargé du respect des lois actuelles en vigueur et du contrôle administratif des établissements publics implantés en Corse,

CONSIDERANT la place et le rôle des artisans taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse dans le périmètre aéroportuaire et à proximité, participant tout autant et de manière spécifique à l'économie régionale et corse,

CONSIDERANT le régime juridique et professionnel auquel sont assujettis par les cotisations et contributions dues par les artisans taxis, les transporteurs et loueurs de Figari et de Corse,

CONSIDERANT les dangers engendrés par la dérèglementation des activités professionnelles et économiques sus - nommées qui se traduisent entre autres par une démultiplication d'agissements para-commerciaux sans garantie aucune,

CONSIDERANT que ces pratiques sans statut, ni obligations, ni charges participent d'une logique destructive pour les secteurs qui en sont soumis et victimes,

CONSIDERANT que ces pratiques sans statut, ni obligations, ni charges s'accompagnent de plateformes communautaires sans règlement aucun concernant la Corse (OuiCar, Blablacar, etc...),

CONSIDERANT l'importance du débat actuel entre la Collectivité de Corse et le gouvernement français portant notamment sur les compétences et l'autonomie, participant spécifiquement à restructurer et adapter l'économie aux antipodes de la dépendance et de la dérégulation,

CONSIDERANT le Peuple Corse tel que voté le 13 octobre 1988 par l'Assemblée de Corse et qui stipule « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption » comme acteur prioritaire et bénéficiaire de son développement économique et social,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RENOUVELLE son entier et son total soutien aux artisans taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse.

S'ENGAGE à combattre les risques d'une dérégulation des secteurs professionnels et économiques affectés sous toutes ses formes et déviances.

APPELLE toutes les institutions et organismes concernés à prendre immédiatement les initiatives et mesures concernées pour mettre un terme aux agissements para commerciaux véhiculés et motorisés impliqués.

DEMANDE aux services régis par l'autorité préfectorale de prendre par arrêté l'acte réglementaire nécessaire stipulant clairement l'interdiction et l'illégalité de toute activité para-commerciale dans le périmètre élargi et situé sous la responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs.

N° 2023/O2/018

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME », ET A LAQUELLE
S'ASSOCIE Mme LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE

OBJET : SOUTIEN AU HAUT-KARABAKH

VU l'ordonnance en date du 22 février 2023 de la Cour internationale de justice relative à la situation dans le corridor de Latchine,

VU la Charte des Nations Unies de 1945,

VU la motion n° 2015/O1/010 déposée par Jean BIANCUCCI au nom du groupe "Femu a Corsica" "Génocide Arménien", adoptée lors de la session des 16 et 17 avril 2015,

VU la motion N° 2020/O2/031 déposée par Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica "Soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh, adoptée par l'Assemblée de Corse lors de la session des 5 et 6 novembre 2020,

VU la motion N° 2022/O2/025 déposée par Hyacinthe VANNI au nom du groupe "Fà Populu Inseme" « soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan » et adoptée par l'Assemblée de Corse lors de la session des 24 et 25 novembre 2022,

CONSIDERANT le processus d'extermination du peuple arménien par les forces et les Etats se réclamant du panturquisme, qui a débuté en 1894 et s'est accentué avec le génocide de 1915 jusqu'en 1923,

CONSIDERANT le devoir impératif de la communauté internationale de protéger les droits humains, la sécurité et la dignité des populations en danger,

CONSIDERANT que l'Azerbaïdjan a lancé le 19 septembre 2023 une offensive militaire contre le Haut-Karabakh, ciblant délibérément des populations civiles, dont des enfants,

CONSIDERANT les événements tragiques survenus les 19 et 20 septembre 2023 à Stepanakert, et les conséquences désastreuses de l'intervention militaire azerbaïdjanaise,

CONSIDERANT qu'en conséquence de cette attaque, les autorités du Haut-Karabakh ont annoncé le 20 septembre qu'elles déposaient les armes et acceptaient un cessez-le-feu, ainsi que l'ouverture de négociations qui les contraignent à accepter les conditions de l'Azerbaïdjan, sous la pression des forces russes de « maintien de la paix »,

CONSIDERANT que ces négociations se sont déroulées sans aucun cadre international et que l'exode forcé de la totalité des Arméniens du Haut-Karabakh est un fait accompli,

CONSIDÉRANT que l'usage de la force par l'Azerbaïdjan procède d'une double logique d'épuration ethnique et d'appropriation des terres des Arméniens du Haut-Karabakh,

CONSIDERANT l'ordonnance de la Cour internationale de Justice du 22 février, ayant une force juridique contraignante, que l'Azerbaïdjan n'a jamais exécutée,

CONSIDERANT le risque imminent pour la préservation de l'identité et du patrimoine culturel arménien, ainsi que pour l'intégrité de l'Arménie elle-même,

CONSIDERANT que le déploiement d'une force internationale est essentiel pour assurer la sécurité des populations du Haut-Karabakh,

CONSIDERANT l'importance des sanctions diplomatiques et économiques comme moyens de pression pour garantir la paix et la justice,

CONSIDERANT l'importance de la mémoire historique, et l'urgence d'empêcher la répétition des erreurs et drames du passé,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE l'étroitesse des liens qui unissent le peuple corse et le peuple arménien.

RENOUVELLE son soutien indéfectible au peuple arménien dans sa recherche de paix et de liberté.

DENONCE la stratégie d'asphyxie du Haut-Karabakh par le biais du blocus, l'agression militaire du 19 septembre 2023 et les bombardements contre la population civile.

ALERTE sur le processus d'épuration ethnique en cours, visant à l'effacement du peuple et du patrimoine culturel arménien.

DEMANDE à la France, à l'Union européenne et à l'ensemble des Etats de l'ONU d'élargir et d'intensifier leur engagement dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable entre les deux pays.

N° 2023/O2/019

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : Mme NIVAGGIONI Nadine AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME » ET A LAQUELLE S'ASSOCIE Mme LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET : SOUTIEN A L'ASSOCIATION SCOLA CORSA

VU la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 sur l'immersion linguistique comme stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse,

VU la délibération n° 22/166 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention de soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023, dans le cadre de l'immersion au service de la langue corse,

VU la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique,

VU la délibération n° 23/084 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention de soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023/2026, dans le cadre de l'immersion au service de l'apprentissage du corse,

VU la délibération n° 21/183 AC portant adoption d'une motion relative à une demande de modification de l'article I. 442-33 du code de l'éducation relatif à la contractualisation avec les écoles immersives,

VU la délibération n° 22/107 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à une demande de dérogation d'une contractualisation anticipée des classes d'enseignement immersif de Scola Corsa et Biguglia,

VU le recours gracieux du préfet de Corse en date du 31 août 2023 demandant le retrait de la délibération n° 23/084 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention de soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023/2026, dans le cadre de l'immersion au service de l'apprentissage du corse,

CONSIDERANT le travail probant par la Fédération Scola Corsa en faveur de la langue corse,

CONSIDERANT les bienfaits de l'immersion pour les enfants, les rendant de fait plurilingues,

CONSIDERANT que Scola Corsa exerce une mission de service public,

CONSIDERANT la croissance remarquable du réseau Scola Corsa ces dernières années,

CONSIDERANT que les délibérations n° 22/088 AC et n° 22/166 AC relatives au soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association Scola Corsa pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, adoptées par l'Assemblée de Corse n'ont pas fait l'objet de recours de la part des services de l'Etat,

CONSIDERANT les 104 élèves scolarisés, les 7 enseignants, les 6 aides maternelles ainsi que les 3 agents administratifs, risquant de se retrouver sans école et sans emploi si cette structure venait à disparaître,

CONSIDERANT la demande de contractualisation anticipée, pour l'heure refusée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

CONSIDERANT que c'est précisément pour pallier cette absence de contractualisation que la Collectivité de Corse a choisi de financer l'association Scola Corsa sur la période 2023-2026, période considérée comme transitoire : « La convention triennale proposée est construite sur un scénario probable de contractualisation après une période probatoire de 5 ans c'est-à-dire à compter de 2026. » (Délibération n° 23/084 AC),

CONSIDERANT les compétences spécifiques de la Collectivité de Corse en matière de planification de la politique linguistique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOULIGNE le rôle important joué par Scola Corsa dans la promotion de la langue corse.

REAFFIRME la parfaite adéquation entre l'objet poursuivi par l'association Scola Corsa et la volonté politique de la Collectivité de Corse de s'appuyer sur l'immersion comme moyen et méthode d'apprentissage et de formation à la langue corse, tant dans le système éducatif public et associatif, qu'au sein de la société.

GARANTIT son soutien à l'ensemble des enseignants, personnels d'accompagnement ainsi que les élèves de Scola Corsa et leurs familles.

AFFIRME solennellement sa volonté de voir la Collectivité de Corse exercer pleinement et sereinement les compétences qui lui sont dévolues, et notamment en matière de politique linguistique.

DEMANDE que les services de l'Etat et la Collectivité de Corse travaillent ensemble à une solution technique et juridique sécurisée permettant de maintenir la délibération n° 23/084 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention de soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023/2026, dans le cadre de l'immersion au

service de l'apprentissage du corse, afin que Scola Corsa puisse poursuivre sereinement son activité.

DEMANDE que Scola Corsa retrouve sans délai une situation pérenne, normalisée et sécurisée juridiquement et financièrement.

N° 2023/E3/014

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CtC et aux départements,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

PROPOSE que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

* * *

**RENVoyEE à la session d'octobre 2023,
à la demande de son auteur.**

**AVIS DEFAVORABLE DE LA CECCSES
AVIS DEFAVORABLE DE LA CFF**

* * *